L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1074 - VENDREDI 13 AOÛT 2010 2 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1776-0224

Ets COIGNET

58 CIEZ Tél. 03 86 26 43 28
CLAMECY Tél. 03 86 27 19 38
LA CHARITÉ Tél. 03 86 70 15 93



MICHELIN Exelagri

COMBUSTIBLES ET CARBURANTS
TOUS LUBRIFIANTS

- Tous pneumatiques neufs et occasions
- Équipement jantes et jumelage
- Vulcanisation à chaud des pneus accidentés
- Véhicules ateliers - Dépannage
- Nettoyage et vente de cuves à fioul aux normes en vigueur
- Granulés de bois (norma DIN+)

Sommaire



Lait
La pression monte

Alors que l'industrie laitière, représentée par la FNIL, campe sur ses positions, les producteurs laitiers et les responsables professionnels accentuent la pression et s'engagent dans de nouvelles actions..
p.03, p.06 et p.07

P 04 **Actualités** Côte d'Or

Irriguer pour produire

P 06 **Actualités** Nièvre

Corbigny :

l'histoire nivernaise à l'honneur

P 08 **Actualités** Yonne

Animations :

On a moissonné à Saint-Père

P 09 Filières **Cultures**

Légumes :

Être au top pour s'en sortir !

P 12 Filières **Élevage**

Charolais sans corne:

Sur la bonne voie

P 13 Économie&**Gestion**

Marchés céréaliers:

Éléments de conjoncture

Grêle dans le Morvan

L'indemnisation piétine





Morvan broyé, Morvan déchiqueté, Morvan dévasté… mais Morvan indemnisé ? Le jour de la Fête nationale a sonné comme un coup de tonnerre dans cinq communes du Morvan. Et, en guise de feu d'artifice, un violent orage de grêle a causé de graves dégâts sur les arbres, les haies, les sapins de Noël, les fourrages, les clôtures et même sur les animaux. P05

GROUPE BUCHEZ
Corbigny Tél. 03 86 20 17 38 • Moulins Engilbert Tél. 03 86 84 31 33
• Luzy Tél. 03 86 30 05 63 • Bazolles Tél. 03 86 38 97 00

FAUCHEUSES - DÉBROUSSAILLEUSES



- 5 modèles de 4,20 à 5,70 m.
- Puissance rotor de 34 à 60 CV
- Sécurité hydro au pivot
- Commandes téléflexibles ou mono levier basse pression
- Composant hydraulique engrenages ou pistons
- Refroidisseur

QUELQUES MACHINES EN STOCK

FINANCEMENT: 0% sur 5 campagnes première échéance 25/09/2010 >

* Sous réserves d'acceptation du dossier

La Forêt d'Othe
BÂTIMENTS BOIS ADAPTÉS AUX PROFESSIONS AGRICOLES
• LAMELLÉ - COLLÉ • TRADITIONNEL • CHARPENTES BOIS
• MAISONS INDIVIDUELLES •
• OSSATURE BOIS •



ZONE D'ACTIVITÉ LIMITÉE À L'YONNE ET L'AUBE

DEVIS ET PREMIÈRE ÉTUDE GRATUITS
BÂTIMENT CLEFS EN MAIN

www.laforet-dothe.fr
LA FORÊT D'OTHE - 89570 Turny - 03 86 35 29 52

l'Agenda

Côte d'Or

Fête du Cassis les 4 et 5 septembre à Concœur

Organisée près de Nuits-Saint-Georges, cette fête à pour objectif de promouvoir et faire connaître la filière cassis dans son ensemble (producteurs, transformateurs et utilisateurs…) Entrée libre, ouvert samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures. Renseignements : 03 80 62 11 17, site web : www.lacabotte.com

Fête des JA de Bligny le 5 septembre

Les Jeunes agriculteurs du canton de Bligny-sur-Ouche organisent leur troisième fête estivale le dimanche 5 septembre à partir de 10h. Renseignements et inscriptions au repas : 06 26 42 45 45.

Fête du charolais les 20, 21 et 22 août à Saulieu

La nouvelle édition de la Fête du charolais se déroulera à Saulieu les 20, 21 et 22 août. 200 animaux devraient participer au concours et promouvoir la viande de haute qualité et l'élevage de tradition. Mais il y aura aussi des animations, des jeux, des dégustations et des démonstrations culinaires.

Arnay le duc le 27 août en matinée

Concours national ovin
Foire vente de béliers inscrits et non-inscrits toutes races
Ce concours rassemble depuis plusieurs années 500 à 600 béliers, destinés à la vente.
Renseignements et inscriptions:
03 80 68 66 58 ou 03 80 90 10 61
Des primes en espèces et des lots seront distribués aux acheteurs de béliers, par tirage au sort.

Vitteaux le 28 août

22ème Concours foire de bovins culards toutes races, entrée gratuite
Vide grenier
Stands de produits régionaux, buvette à partir de 12 heures. Repas: cuisse de bœuf à la broche. 21 heures: dîner dansant ouvert à tous avec l'orchestre Calypso.
Espace Gilbert Mathieu, réservation souhaitée.
Tel. renseignements 03 80 33 39 44.

Nièvre

Comices

Le comice de Saint-Saulge aura lieu les 14 et 15 août à Saint-Saulge. La foire-concours de Corbigny est prévue le 14 août au matin. Le comice de Montsauche-les-Settons de déroulera le week-end du 21 et 22 août. Celui de La Charité aura lieu le week-end des 4 et 5 septembre.

Foire nationale aux reproducteurs ovins

La 33ème foire nationale aux reproducteurs ovins de Decize se déroulera le mardi 17 août de 8h30 à 13 heures sur la promenade des halles de Decize. Des primes et lots seront attribués par tirage au sort pour l'achat d'un bélier sur la foire.
Renseignements: 03 86 93 04 05.

Finale de labours

JA58 vous invite à sa traditionnelle finale départementale de labours qui se déroulera cette année à Rémilly chez M. Bonnet le dimanche 22 août.

Championnat de France de tracteurs pulling dans le Morvan

Comme il y a deux ans, les JA du canton de Château-Chinon accueillent une manche du Championnat de France de tracteurs-pulling. Ce sera le dimanche 29 août à Saint-Hilaire-en-Morvan (lieu-dit *«Mouasse»*).
A partir de 10 heures.
Renseignements: 06 26 28 50 23

Yonne

Yrouerre en 1900

Le village d'Yrouerre, en pays Tonnerrois et ses 250 habitants, organise dimanche 15 août, la seconde édition de sa « fête 1900 ». Défilé en costumes d'époque, métiers anciens et ferme d'antan, vieilles voitures, jeux d'antan,…, un véritable voyage dans le temps. Exposition de corsets 1900. L'ancien café local devrait pour l'occasion offrir aux visiteurs une ambiance de la Belle Epoque.
Renseignements au 03 86 75 93 96 et sur www.yrouerre.com

Labyrinthe de maïs

Tous les jours jusqu'au 31 août et les 4, 5, 11 et 12 septembre, de 14h à 19h, le labyrinthe de maïs de la ferme des Glaciers, à Saint-Martin-du-Tertre, ouvre ses portes au public sous la forme d'un jeu de piste ludique. Les visiteurs peuvent également découvrir différentes animations.
Tarifs : 6 €.
Renseignements au 03 86 64 98 24

Estivales de Puisaye

Début des *«Estivales de Puisaye»*, jeudi 19 août à 20 h 30 à Champignelles, avec au programme : les *«Noces de Figaro»*, suivi vendredi 20 août, à Bléneau, par le concert *«Stabat Mater»* de Pergolèse, le *«Concerto pour hautbois»* de Cimarosa et le *«Concerto pour alto et orchestre à cordes et percussions»* de Rémi Gousseau, directeur artistique des Estivales.
Réservation et renseignements sur : www.estivalesenpuisaye.com
et au 06 59 95 55 64

Fête de la forêt

Grande *«fête de la forêt»*, dimanche 15 août, au parc de Boutissaint, près de Treigny.
Au programme : messe de Saint-Hubert, recensement des animaux, fauconnerie, attelages, ball trap, baptêmes de poneys, chasse à courre. Egalement des jeux pour enfants et un spectacle équestre.
Renseignements : tél 03 86 74 07 08 et sur www.boutissaint.com

Bêtisier sauvage

Le Muséum d'histoire naturelle, 6 boulevard Vauban à Auxerre, présente jusqu'au 29 août, une exposition intitulée *«Le bêtisier sauvage»*. Photographes de nature, Brigitte Marcon et Jean-Jacques Alcalay, exposent des photographies originales et pleines d'humour, rapportées d'Afrique.
Du lundi au vendredi et le dimanche, de 13 h 30 à 17 h 30. Entrée libre.

▶ Communiqué

Réseau "Ferme" : lancement de l'appel à candidature

Le plan Ecophyto 2018 a pour but de réduire de 50% d'ici 10 ans, si possible, l'utilisation des pesticides. Ce plan prévoit la mise en place d'un réseau d'acquisition de références, de démonstration et d'expérimentation sur les systèmes de cultures économes en produits phytosanitaires.
Le réseau Dephy ecophyto se structure en cinq dispositifs :
- un réseau d'expérimentations, en stations expérimentales ou sites ateliers, dit réseau "Expe" ;
- un réseau de fermes de référence et de démonstration composé de groupes d'exploitations dit "Ferme", qui a pour objectif de produire des références sur des systèmes de culture économes en phytosanitaires et de contribuer à leur démonstration ;
- un dispositif de développement d'outils d'aide à la décision du "Deci" ;
- un système d'information associé, constitué d'une base de données, dite "Base" ;
- un système de gestion de connaissances dit "Geco".
Le ministère de l'Agriculture, de l'alimentation et de la Pêche a lancé le 27 juillet 2010 un appel à candidature pour le réseau "Ferme".
Les documents suivants sont disponibles sur le site de la Chambre d'agriculture de Bourgogne : www.bourgogne.chambagri.fr
- Dossier de candidature à constituer et à retourner à la Draaf en Pdf et sur papier, avant le 15 ocotbre 2010.
- Méthode de calcul de l'IFT par exploitation et IFT de référence
- Présentation du réseau Dephy - dispositif "Ferme"
Dans l'attente de la mise en ligne sur le site de la Draaf le 23 août, les dossiers de candidature pourront également vous être adressés en en faisant la demande à l'adresse suivante :
sral.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr

▶ En image



Flûte ! Le blé s'envole, la baguette aussi ?

Le prix du blé augmente, c'est une bonne nouvelle pour tous les producteurs de céréales qui ont vu les cours chuter brutalement et leur revenu de même en 2009. Ils en avaient bien besoin.
Mais dans la même foulée on nous annonce déjà une augmentation du prix de la baguette. Bizarre, quand on sait que la chute de 40% du prix du blé l'an passé n'avait provoqué aucune baisse massive.
Rappelons-nous et répétons à tous ceux qui ne le savent pas ou qui l'auraient oublié, que le coût de la céréale ne représente que 5% du prix du pain. Et ce pourcentage n'augmente pas, quel que soit le contexte.
Une fois encore, force est de constater que l'argument des prix agricoles ne s'applique qu'à la hausse le plus souvent et que producteurs, comme consommateurs, sont pris pour les dindons de la farce.

Carte Moisson FDSEA, récoltez les remises !
Vous souhaitez vous évader tout en profitant de tarifs préférentiels, profitez des avantages offerts par la carte moisson !


Nouvelle offre voyage avec GIRARDOT Voyages :
Avec votre Carte Moisson, bénéficiez de 8 % de remise permanente sur l'ensemble des voyages Costa Croisières.
Pour tout renseignement, contactez la FDSEA.
(Offre valable à la FDSEA21)
Travaux de drainage, irrigation, canalisation :
Avec votre Carte Moisson, bénéficiez de réductions importantes sur vos drains, tubes, raccords, … chez Frans Bonhomme Dijon et Beaune.

Aujourd'hui avec votre toit, vous avez de l'énergie à revendre !

N° Indigo 0 820 226 826
0,15 € TTC / MN
O'SiTOiT Solutions photovoltaïques
Du matériel de qualité avec le service en plus !
Devis gratuit
Conseil technique, juridique et fiscal

Lait

La pression monte

Alors que l'industrie laitière, représentée par la FNIL, campe sur ses positions, les producteurs laitiers et les responsables professionnels accentuent la pression et s'engagent dans de nouvelles actions.



Depuis deux semaine les opérations de "stickage" des produits se poursuivent dans les GMS, ici au rayon frais de Carrefour Dijon avec la FDSEA 21.

L'ultimatum lancé par les producteurs de lait aux entreprises laitières prenaient fin hier. Au moment où nous imprimons, difficile donc de connaître la réponse des entreprises, mais les derniers propos de la Fédération nationale laitière fustigeant des producteurs «*en dehors de la réalité*» n'engageaient pas à l'optimisme. En Côte d'Or, comme sur l'ensemble du territoire national les producteurs ont en tout cas maintenu la pression. La FDSEA 21 et les JA ont ainsi lancé une opération «*Un samedi sans fromage*» à laquelle les grandes et moyennes surfaces de Dijon et de son agglomération ont souscrit. A la demande des éleveurs, elles ont accepté de retirer la plupart des produits laitiers de leurs rayons frais toute la journée du samedi 7 août. Les actions se sont aussi enchaînées un peu partout dans les régions.
Alors que la FNIL campe sur ses positions, dans une lettre ouverte, Henri Brichart, président de la Fédération nationale des producteurs de lait insiste sur le fait que *«l'extrême volatilité des prix n'est pas compatible avec nos systèmes de productions et nos charges de structures élevées»*. Il en appelle à «*un rapport équilibré, la reconnaissance effective que nous faisons entièrement partie de cette filière et que notre existence et notre vivabilité soit assurée, bref, des rapports gagnant-gagnant*». Dans cette perspective, le leader de la FNPL considère que «*la balle est dans le camp des Pouvoirs publics... qui doivent veiller à ce que derrière la politique agricole commune ne se cachent pas des distorsions de concurrences telles que la fiscalité ou les coûts de main d'oeuvre qui fragilisent la filière française*».

Ne pas se laisser démoraliser

Les responsables professionnels des FDSEA et des JA des quatre départements de Bourgogne se sont réunis le 11 août afin de déterminer les suites à donner au mouvement après la décision des instances nationales d'engager des actions aux sièges sociaux des entreprises laitières. Les représentants bourguignons et les laitiers des quatre départements de Bourgogne ont ainsi décidé de se rendre au siège de Sodial, à Paris, le 12 août. La FNPL, la FNSEA et les JA entendent exprimer leur détermination et forcer les entreprises laitières à revenir sur leur position. Pour Nadine Carlot, représentante régionale lait, *«il s'agit de ne pas faire le jeu de l'industrie laitière qui veut nous forcer au découragement, quitte à casser du producteur. Ainsi, alors que le mouvement est collectif et que nous sommes dans une démarche de filière, les entreprises n'hésitent pas à attaquer individuellement les producteurs en Justice, comme cela s'est passé en Saône-et-Loire. Nous ne nous laisserons pas démoraliser, l'industrie laitière a autant besoin de nous que nous avons besoin d'elle. A moins que sa stratégie se résume à produire demain des produits sous marque avec de la poudre de lait ? Au mépris du consommateur. Nous sommes déterminés dans un deuxième temps et après avoir épuisé les recours dans le calme a mettre fermement le gouvernement face à ses responsabilités. Il faut que les responsables politiques et les entreprises laitières aient conscience que nous somme attaqués de toute part, à la fois comme producteurs et comme consommateurs, si cela continue un jour ou l'autre nous ne pourrons plus continuer et certaines régions perdront leur production laitière»*.

Une situation intenable

Du côté des JA, on rappelle ne s'être jamais senti tout-à-fait confiants par rapport à l'accord du 3 juin dernier et aux négociations marathon qui s'en étaient suivies dans le cabinet du ministre. Les derniers développements confirment leurs craintes sur la réelle volonté des entreprises laitières, comme des responsables politiques, à assumer toutes les conséquences d'un accord obtenu à l'arraché, sur fond de périodes électorales. Interrogé à la sortie de la réunion régionale, Nicolas Michaud, président des JA Bourgogne se posait «*la question de savoir si cet accord a encore lieu d'exister, du fait qu'il ne fonctionne que lorsque les indicateurs sont à la baisse. Sans recours possible, nous nous trouvons bénéficier d'une hausse certes, mais limitée par rapport à ce que l'on était en droit d'attendre.*
De plus, nos charges augmentent deux fois plus vite que les prix de nos produits. J'en appelle à la responsabilité des marchands d'aliments afin qu'ils modèrent les hausses prévues car une fois de plus les producteurs sont pris en étau et nombre d'exploitants laitiers vont se retrouver dans une situation intenable». Sur le plan des actions, les JA Bourgogne comptent maintenir la pression, mais sans perdre de vue comme le rappelle Nicolas Michaud, que *«la situation de notre bassin de production, avec des entreprises éloignées des lieux de collecte et une collecte dispersée, réduit notre capacité à peser fortement sur les négociations et augmentent notre vulnérabilité. Dans ce contexte, j'espère que les politiques ne vont pas hésiter à mouiller la chemise et à passer réellement aux actes, même si nous sommes en dehors de toute échéance électorale»*.

ANNE-MARIE KLEIN



▶ Communiqué

ÇA boue... ça va déborder ?

Réunis en commission syndicale hier soir à la Maison de l'Agriculture à Dijon, à la demande du président de la FDSEA, Fabrice Faivre, les représentants des producteurs de lait, l'ensemble des coopératives laitières et groupements de producteurs dénoncent unanimement le non respect de l'accord par l'ensemble des entreprises laitières. Déplorant la situation conflictuelle qui subsiste dans la filière laitières ils en appellent aux pouvoirs publics pour faire appliquer ces accords nationaux.
A la veille de recevoir les feuilles de paie des livraisons de lait de juillet, producteurs et responsables de coopérative et groupements de producteurs souhaitent fermement une augmentation du prix du lait à hauteur des 31,10€ /1 000 litres.

Pour l'heure, ils ont décidé ensemble de suivre les mots d'ordre nationaux lancés par la FNSEA, la FNPL et JA qui seront mis en place dans les jours à venir et invitent donc leurs collègues à rester mobilisés.

Dans un premier temps, une délégation côte d'orienne participera aux rencontres des directions aux sièges des entreprises Bongrain – Sodiaal – Bel- Lactalis en région parisienne dès le jeudi 12 août.
Si toutefois l'issue de ces rencontres n'était pas satisfaisante, FDSEA et JA appelleront à des actions plus fortes.

Les producteurs de lait refusent d'être perpétuellement la variable d'ajustement !

COMMUNIQUÉ FDSEA

▶ Contacts

Jean Bertrand :
06.87.83.60.10.
Nathalie Mairet :
06.17.75.54.73.
Nicolas Michaud :
06.83.31.83.98.

▶ Solidarité

Tempête Xynthia : Vos dons sont les bienvenus !



En février dernier, la tempête Xynthia a dévasté les côtes de notre pays laissant derrière elle le désespoir de ceux qui ont perdu des êtres chers et de ceux qui n'ont plus rien. Deux départements ont été particulièrement touchés : la Vendée et la Charente-Maritime. Depuis six mois, les chantiers s'organisent pour tout reconstruire, mais les élevages restent dans des situations précaires : du foin, de l'eau potable, des aliments, relever des bâtiments, tout n'est pas encore résolu.
Partout le réseau FNSEA s'est mis en action pour apporter son aide…
Notre FDSEA s'est engagée à parrainer une exploitation et à lui fournir de la paille et des aliments.
Deux opérations ont été lancées :
Un appel aux dons de luzernes déshydratées en partenariat avec la coopérative de déshydratation de la Haute-Seine à Baigneux-les-Juifs. Merci à ceux qui ont déjà effectués des dons pour une partie d'un camion. Merci de continuer à envoyer vos dons pour compléter le camion.
Un appel aux dons est également lancé pour financer la paille et le transport. Les dons sont à envoyer à FDSEA 21-Opération Vendée - 42 rue de Mulhouse 21000 Dijon
Il ne faut pas attendre. La solidarité paysanne doit agir pour nos collègues ont besoin de nous aujourd'hui comme cela c'est fait quand notre département a été touché par la sécheresse en 2003.
Pour participer à cette action, contacter la FDSEA au 03 80 68 67 67 ou rendez vous sur le site Internet : www.fdsea21.fr
Merci à tous.

L'importance de l'irrigation en Côte d'Or

Irriguer pour répondre à l'attente des consommateurs

La surface produite en légumes en Côte d'Or s'élève à environ 2000 ha, dont 600 ha de pommes de terre, 550 ha d'oignons. Pour produire il faut irriguer.



Pour répondre à leurs besoins des irrigants se s'associent collectivement afin de réaliser des stockages d'eau. Ici la réserve de Bas-Mont.

Ces productions sont sensibles au stress hydrique et ne peuvent subir des périodes avec un déficit en eau, sous peine d'obtenir des productions de mauvaise qualité ne répondant pas au cahier des charges des industriels et des consommateurs et induisant un non paiement de la production aux producteurs.
Par exemple, une production de haricots ayant subi un manque d'eau, donnera des haricots avec fils, donc non commercialisables.
De même, l'irrigation de la production d'orges de printemps assure un produit de qualité indispensable à la fabrication de bière de qualité.
Depuis la disparition de la production des betteraves, les consommations d'eau à destination des cultures ont diminué. L'irrigation est une pratique nécessaire au maintien des outils locaux et par conséquence des emplois liés à ce secteur. Elle permet de diversifier les cultures produites sur l'exploitation en plus de la production de céréales.
Avant d'irriguer, les producteurs se soucient de l'état des cultures et des conditions météo.
Ils s'appuient également sur les avertissements techniques irrigation, rédigés par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or.
La rédaction est basée sur des données météo et sur un réseau de tensiomètres donnant l'image de la quantité d'eau disponible dans le sol à un instant T, placés dans différentes cultures et différents types de sols.
Le pompage peut se faire à partir de puits électrifiés ou non, de réseaux enterrés ou non.
L'irrigation se fait principalement à l'aide de canons, mais aussi de rampes d'irrigation.

Comment les cultures irriguées alimentent les industries agro-alimentaires et les marchés du frais en Côte d'Or ?

La Chambre d'agriculture travaille avec les filières et les producteurs afin de favoriser l'implantation des cultures sensibles au stress hydrique sur des bassins versants où la ressource est plus disponible.

Les productions ont des destinées différentes :

Les productions destinées à l'industrie agro-alimentaires

Conserverie Val Daucy (Ciel 71): pois, haricots verts, fageolets, carottes, salsifis…
Diana : légumes déshydratés (poireaux, céleri rave, chou fleur)
Coop d'Or – STL (Villers les pots 21) : Oignons déshydratés (poudre, lanière semoule,….)– oignons frais
Mac Cain, Parmentine, Terre de France : pommes de terre (frites, chips, purées, pommes de terre de consommation)

Les productions destinées au marché du frais :

55 % des légumes produits par les maraîchers sont destinés pour le marché du frais aux grossistes (Provence Bourgogne(21), Mutin primeur (21), Pomona , Primeurs de la Manche (71) et des grossistes locaux (Collin 21), Tri légumes (21))
45 % sont destinés à la vente sur les marchés (Beaune, Besançon, Dijon, Pontarlier sur Saône); marchés et vente en directe à la ferme; vente aux Comité d'Entreprise, aux paniers.

L'adaptation des irrigants

Pour faire face à cette ressource sensible, des irrigants dans certains secteurs de Côte d'Or, se sont structurés collectivement afin de réaliser des stockage d'eau. Ceux-ci, sont remplis lorsque la ressource est disponible, ce qui leur permet d'irriguer leurs productions lorsque elles en ont besoin.
Les irrigants investissent également dans des matériels optimisant l'utilisation de l'eau (rampes d'irrigation, système de régulation électronique,..)

L'irrigation…

dans un cadre réglementaire

Les irrigants ne peuvent irriguer qu'après avoir obtenu un volume autorisé pour leur exploitation et par bassin versant.
Pour ce faire, ils doivent transmettre chaque année leurs consommations passées, relevées à partir de leurs compteurs et leurs besoins pour la campagne à venir, à la Chambre d'agriculture.
Après centralisation des demandes, un dossier de demande d'autorisation d'irriguer global est soumis au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst). C'est à partir de ce dossier, que l'arrêté d'autorisation de prélèvements avec définition des volumes autorisés par irrigants et par bassin versant est pris.
Cet arrêté de prélèvements peut-être limité par un arrêté cadre départemental, qui détermine les règles de gestion des différents usages de l'eau (Irrigation agricole, usages Industriels, Golfs, Navigation fluviale, Etangs, population) en cas de dépassement des seuils de déclenchements des mesures de restriction.
Pour chaque bassin versant, des stations de mesure de débit des rivières ont été définies par l'administration. Elles servent de références et déclenchent ou non la prise de mesure de restriction. Celles-ci sont de trois niveaux: seuil d'alerte, de crise, de crise renforcée.

CHAMBRE D'AGRICULTURE 21

sarl SIMONNET 58000 Saint Eloi

- Terrassement de stabulation
- Plate-forme
- Fosse à lisier
- Broyage avec pelle équipée
- Chemin d'accès
- Assainissement
- Vente et livraison cailloux concassés

Tel. 06 82 85 40 55
Mail: terrassement-centre@orange.fr

Expérimentation

La luzerne support de la biodiversité à Baigneux-les-Juifs

Après la Champagne-Ardenne, c'est en Côte d'Or, sur le territoire de la SCA de la Haute-Seine, à Baigneux-les-Juifs, qu'une expérimentation est menée afin de démontrer la contribution positive de la culture de la luzerne à la biodiversité. Un atout de plus pour cette culture décidemment très "verte".

La luzerne n'est pas prêt de démentir sa réputation de culture très "verte". Source de protéines, plante épuratrice, couvrant le sol en permanence, sobre en pesticides, fleurissant d'avril à octobre... La luzerne offre aussi gîte, couvert et nourriture à une faune extrêmement riche et diversifiée. Fort de ce constat, la filière luzerne déshydratée, en partenariat avec des associations de protection de la nature et des partenaires institutionnels, s'est engagée dès 2009, en Champagne-Ardenne, dans une expérimentation destinée à démontrer que la biodiversité hébergée par la plante était globalement et significativement supérieure à celle observée dans les autres cultures. Il s'agit de mesurer de façon objective la contribution positive de cette culture à la biodiversité, dans les régions de grandes cultures en particulier. Prolongée en 2010, cette expérimentation est étendue à la Côte d'Or. Sur le territoire de la Scea de la Haute Seine, à Baigneux-les-Juifs, 6 parcelles sont engagées dans la démarche.
L'avenir de la luzerne -et de la filière- passe par la reconnaissance des atouts environnementaux de la plante. Le ministre de l'Agriculture, Bruno Le Maire, s'est engagé à ce que les surfaces de luzerne intègrent à partir de 2012 le régime de soutien à la production de protéines végétales. C'est un passage obligé pour que la plante conserve une certaine compétitivité par rapport à d'autres cultures jugées plus rentables économiquement. Avec cette expérimentation de grande envergure, la section déshydratation de Coop de france entend aller plus loin et obtenir au plan européen la rémunération de la valeur environnementale et agronomique de la luzerne, par la mise en place d'une mesure agro-environnementale expérimentale, dans un un premier temps.

ANNE-MARIE KLEIN



Lors de la dernière coupe, une bande de 7m de large a été laissée au fleurissement. Elle sera récoltée ultérieurement.

Comment ça marche ?

L'expérimentation suppose une gestion différenciée de la récolte. A chaque coupe, une bande de 7m de large est laissée au fleurissement, elle sera récoltée à la coupe suivante, tandis qu'une autre pourra à son tour atteindre son fleurissement maximum. Les exploitants sont indemnisés pour la perte de récolte. Avantage pour la nature : les bandes non fauchées nourrissent toute une micro faune de chenilles, de papillons et d'insectes, comme les abeilles et les syrphes qui butinent les fleurs de la luzerne et y trouvent un aliment de choix, favorisant leur santé et leur reproduction. Le service de la pollinisation est ainsi assuré en continu, notamment dans les périodes estivales, au moment où la ressource mellifère est rare en région de grandes cultures.

Après l'orage de grêle du 14 juillet

Cinq communes du Morvan en quête d'indemnisation

Morvan broyé, Morvan déchiqueté, Morvan dévasté… mais Morvan indemnisé ? Le jour de la Fête nationale a sonné comme un coup de tonnerre dans cinq communes du Morvan. Et, en guise de feu d'artifice, un violent orage de grêle a causé de graves dégâts sur les arbres, les haies, les sapins de Noël, les fourrages, les clôtures et même sur les animaux.



L'arbre n'a pas résisté à la violence du vent chargé de grêle.

Lavault-de-Frétoy, jeudi 5 août dernier, 9 heures. Mme le maire, Christine Bonte, également conjointe d'agriculteur, reçoit René Duflout, agent de la DDT de la Nièvre, qui vient réaliser une mission d'enquête en vue d'une reconnaissance de calamités agricoles. Il y a là Olivier Laporte, qui représente la Chambre d'agriculture, Pierre Bobin et Stéphane Lafranchise au nom de la FDSEA. Dès le lendemain de l'orage, les maires des communes de Lavault-de-Frétoy, Planchez-en-Morvan, Alligny-en-Morvan, Gien-sur-Cure et Moux-en-Morvan ont alerté la préfecture sur les dégâts de la grêle. Et les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et de calamités agricoles sont parties dans la foulée. Si le préfet de la Nièvre n'a pas donné suite à la première doléance -le cadre de catastrophe naturelle implique des biens non assurables et des vents cycloniques supérieurs à 145km/h-, il a confié à la DDT le soin d'instruire le dossier des dommages aux cultures. Les nombreuses toitures endommagées, agricoles ou non, feront l'objet d'expertises des assurances privées mais la mobilisation des élus locaux et des agriculteurs a sonné pour la reconnaissance des pertes agricoles.

Le temps de l'inventaire

Accompagné de la délégation, René Duflout sillonne les parcelles. Ici, sept arbres ont été abattus, arrachant les clôtures, les grêlons *«gros comme des œufs de poule»* causant des impacts sur le cuir des vaches. Deux éleveurs révèleront la mort de deux bêtes, lors de la réunion à la mairie de Planchez. Des cas qui ne semblent pas isolés. *«Nous prions tous les jours le bon Dieu pour que les vaches ne s'échappent pas»* témoigne Christine Bonte, devant des clôtures arrachées. Là, un autre éleveur parle de *«carnage»*, l'herbe étant complètement labourée, même si elle a eu le temps d'un peu repousser. Le fonctionnaire prend des notes et des photos. Un peu plus loin, Laurent Cottin, un producteur de sapins de Noël, adjoint au maire de Gien-sur-Cure, lui montre une parcelle d'épicéas dont les branches sont broyées et sectionnées, donc invendables. Là aussi, l'exemple est parlant : une dizaine de ses collègues morvandiaux ont été sinistrés. Plus tard, en présence de François Dumaray, maire de Planchez, la délégation se rendra au chevêt d'une parcelle de triticale entièrement laminée. Le temps de l'inventaire a démarré, en mairies, les élus commencent à recenser les hectares et la diversité des dégâts sur les exploitations de leurs voisins. Le zonage précis devra être établi. C'est toute une région qui a été balayée par ce violent épiphénomène, aussi exceptionnel qu'imprévisible.



Une charolaise qui broute au milieu des arbres déracinés et des clôtures abattues.

«On perd notre temps»

Ce caractère exceptionnel sera pris en compte dans la procédure. Si le préfet de la Nièvre a demandé un rapport détaillé sur l'orage à Météo France, au vu des dégâts, René Duflout a répété à plusieurs reprises *«qu'il n'y aurait pas trop de difficulté à faire reconnaître les surfaces»*. Mais pour quelles suites ? Le seuil réglementaire se révèle restrictif : contre la grêle, les indemnisations ne peuvent se faire qu'au vu de risques non assurables, sauf pour les fourrages. Dans ce cas, il faut que 30% des surfaces de l'exploitation soient sinistrés (et pas 30% des parcelles concernées) et que cela impacte le chiffre d'affaires d'au moins 13%. Et les indemnités seront attribuées en fonction de l'UGB, pas de la SAU. Les pertes d'animaux ne seront pas prises en compte. Les clôtures, elles, peuvent faire l'objet d'une procédure de *«perte de fonds»*, à un barème de 2 euros le mètre, tout comme les sapins de Noël, pourtant assurables, qui ont déjà connu cette situation en 2001. Tout cela semble insuffisant aux agriculteurs et aux élus, Christine Bonte exprimant un vigoureux *«on nous prend pour des billes»* et son collègue de Planchez se demandant si *«on ne perd pas notre temps»*. A la désolation s'ajoute maintenant l'amertume. D'ici septembre, René Duflout transmettra son rapport au Comité départemental d'expertise qui saisira la Commission nationale des calamités agricoles. Si la reconnaissance est validée, chaque sinistré devra ensuite présenter sa propre déclaration. D'ici-là, le recensement continue, Pierre Bobin évoquant une prochaine réunion générale avec le député Christian Paul pour faire le point sur les surfaces. L'administration a chargé la FDSEA de lui faire parvenir un estimatif des dégâts sur cultures et prairies, et l'Association des producteurs de sapins de Noël, des dégâts sur les plantations. Sans flonflons.



Les sapinières n'ont pas été épargnées et les produits sont maintenant invendables.

EMMANUEL COULOMBEIX



Ruralité

L'histoire nivernaise mise à l'honneur à Corbigny

C'est par un temps clément et devant une foule conséquente que s'est déroulé le premier comice Nivernais de l'année à Corbigny.



Un des temps forts de la journée : le concours de labour.

Impeccable ! Voilà en un mot le sentiment d'une large majorité de participants à ce comice en pays Corbigeois. Des rues bondées, de la vie, du dynamisme : en deux journées Corbigny aura réussi bien plus qu'un comice et aura surtout démontré que contrairement à ce que certains pensent, la ruralité n'est pas morte : Elle vit et vit même bien.

En témoigne la première journée de ces deux jours de festivités, où avec l'appui du CCJA de Corbigny, le comité d'organisation avait concocté une programmation à couper le souffle aux autochtones et aux touristes ayant choisi pour leur destination la Nièvre et ses paysages aux multiples facettes.

Dès le matin, les JA organisaient leur traditionnel concours de labour au lieu-dit *«Rennebourg»* avant que l'après-midi, une course de moissonneuses batteuses cross ne prolonge la fête et la bonne humeur. Dans le même temps, en centre-ville de multiples animations, du battage à l'ancienne à l'exposition de voitures d'antan, permettaient à chacun de se replonger dans les coutumes et traditions locales.

Un zoom historique d'ailleurs fil rouge de ce comice qui pour sa journée du dimanche emplit Corbigny d'une foule imposante, massée sur les trottoirs et admirant le passage de chars concoctés en clin d'œil à l'histoire française et nivernaise : Révolution française et prise de la bastille pour Pazy, renouveau du tacot du Morvan pour Cervon, symbolique des voûtes du canal du Nivernais pour la Collancelle, et l'humour au rendez-vous avec le char de Chitry-Chaumot et sa mise en scène du film *«La Grande Vadrouille»*.

En clair, au carrefour du présent et du passé, le comité d'organisation de ce comice aura réussi un bien beau tour de force faisant, de cet événement majeur dans la vie de nos campagnes une véritable vitrine de la ruralité, de l'agriculture et des valeurs de solidarité et d'investissement qui permettent encore à nos territoires ruraux d'exister. Un grand bravo à tous, en attendant la prochaine édition

S.L – FDSEA 58

Concours de labour – Les résultats

Labour à Plat : 1. Thomas Beaumier, 2. Aurélien Clergeot, 3. Pierre Lantier, 4. Guillaume Dubuis, 5. Jérôme Passas et Romain Lorré, 7. Guillaume Salé et Jean-Baptiste Taupin, 9. Mickaël Tardivon, 10. Etienne Bonnot, 11. Benoit Vernillat, 12. Sylvain Dameron, 13. Benjamin Baroni, 14. Sébastien Clergeot, 15. Fabien loisy

Labour en planches : 1. Damien Salé, 2. Jean-Marc Bourrigault, 3.Hervé Pedrillat et Jean-Marc Bourgeot, 5.Denis Guillien, 6. Nicolas Louvrier, 7. Jean-Baptiste Bouché-Pillon, 8. Alexis Guillemain et Vincent Lafaille

Conditionnalité 2010 : attention à l'anomalie à double portée !

Dans une circulaire en date du 20 juillet 2010, le ministère informe de l'entrée en vigueur à partir de la campagne Pac 2010, de l'anomalie à double portée. Celle-ci durcit les modalités de contrôles en sanctionnant les anomalies repérées au titre de l'éligibilité aux aides animales (PMTVA, AO, AC...) ainsi que celles repérées au titre de la conditionnalité. Jusqu'à présent en cas de contrôle conditionnalité faisant état d'une anomalie au titre de l'éligibilité, seule la sanction *«éligibilité»* était appliquée. Dorénavant les sanctions constatées entraîneront des pénalités et au titre de l'éligibilité aux aides et au titre de la conditionnalité.

Exemple : Un éleveur de bovins détenant 50 droits vaches allaitantes est contrôlé sur le domaine *«santé publique»* de la conditionnalité (identification, traçabilité ...). Au cours du contrôle, il est repéré 4 vaches sans boucles. Ainsi, là où jusqu'à présent l'éleveur n'était pénalisé que sur le montant de la PMTVA, il le sera désormais, et sur la PMTVA (pénalisation de 10% sur le montant des primes), et sur le reste des aides perçues au titre de la PAC (pénalité de 1 % du montant total des aides perçues - hors PMTVA déjà pénalisée) au titre de la conditionnalité. Pour tous renseignements, prenez contact avec votre FDSEA.**S.L - FDSEA 58**

Lait

Les producteurs nivernais réclament «*un juste prix*»

Dans un communiqué, les producteurs de lait nivernais, la FDSEA 58 et les JA, dénoncent les entreprises de transformation laitière qui s'obstinent à refuser d'acter une hausse des prix payés aux producteurs, conformément aux tendances de marchés et à l'accord signé par les trois familles de l'interprofession (+11,1%).

Ils sont allés expliquer aux consommateurs la stratégie du profit à tout prix appliquée par les entreprises laitières le jeudi 12 août dans les GMS de Nevers. Conformément aux actions menées sur l'ensemble du territoire français, ils appellent les consommateurs et les distributeurs au boycott des produits des entreprises Lactalis, Bel, Bongrain, Senoble... Tout en demandant l'intervention du gouvernement pour trouver une issue à cette impasse.

Le communiqué rappelle que les accords commerciaux prévoient notamment des ajustements en liens avec les évolutions du marché, à la hausse, comme à la baisse : les producteurs ne comprennent plus et n'acceptent plus des décisions unilatérales systématiquement en leur défaveur.

Camérail ÉLEVAGE
VIDEO SURVEILLANCE POUR L'ELEVAGE
GRAFFE LAURENT
AUDIO VIDEO SAT 3000
66, Avenue Jean Jaurès - 89400 Migennes
Tel. 03 86 80 14 84 - Fax 03 86 80 15 11 - **Portable 06 07 18 81 55**

D'un auteur de Lormes (58)

Le plaidoyer citadin pour l'agriculture du Morvan

Jean Boulanger, habitant de Lormes, vient de sortir un essai dans lequel il fait le rapprochement entre le milieu urbain et la vie à la campagne. Sans parti pris.

Pour son sixième livre, Jean Boulanger a publié à compte d'auteur. Et a décidé de faire tout lui-même. Il était le 3 août dernier installé, avec table de camping et bouquins, sur le champ de foire de Moulins-Engilbert, en marge du concours des ovins reproducteurs. 104 pages et 13 euros pièce, telles sont les caractéristiques de sa dernière livrée dans laquelle l'auteur de Lormes livre un plaidoyer pour l'agriculture morvandelle.

Unejournée type dans deux mondes différents

Au départ totalement ignorant de ce qu'était l'élevage, Jean Boulanger a beaucoup rencontré les professionnels du Morvan. De ses investigations, est née une comparaison, celle de la vie citadine et du monde rural. «*Agriculteur et citadin en Morvan*» est né fin 2009.

Venant de la ville, Jean Boulanger a décrit la journée-type d'un citadin et celle d'un paysan. En jetant des têtes de pont entre les deux mondes *«qui ne pourraient vivre l'un sans l'autre»*, l'auteur a voulu rendre *«hommage aux agriculteurs, sans qui la France serait une friche. Ce sont les jardiniers de la France»* explique-t-il, en ayant essayé de tordre le cou à certains stéréotypes. Face à son constat amer d'un monde ouvrier délaissé et d'une agriculture oubliée, Jean Boulanger ne préconise aucune solution aux difficultés du secteur et met les élus devant leurs responsabilités. *«Pas (son) rôle»* dit-il. Mais il se fait, volontiers, avocat au style châtié, de la cause des paysans. Documenté et flamboyant.

E.C.

Où trouver le livre

***«Agriculteur et citadin en Morvan»* est disponible à la Maison de la presse de Lormes, à la librairie de Corbigny, au supermarché de Corbigny, au supermarché d'Avallon ou encore chez l'auteur : 5 résidence du Champ du noyer, 58140 Lormes.**



Jean Boulanger, à compte d'auteur, fait lui-même la tournée des manifestations agricoles afin de presenter son livre. Ici, à Moulins-Engilbert, le 3 août.

Lait

Les producteurs de l'Yonne passent à l'action

Répondant à l'appel lancé par la FDSEA et les JA de l'Yonne, les producteurs laitiers icaunais ont investi plusieurs enseignes de la grande distribution auxerroise pour un appel au boycott des marques phare des entreprises laitières qui se refusent à appliquer les accords de prix signés le 3 juin 2009.

«*On cherche le Président, il est où le Président ?*» Rien à voir avec le locataire de l'Elysée ! L'opération «*stickage*» vient de débuter et les éleveurs laitiers éparpillés dans les rayons frais de l'enseigne Géant Casino sont à la recherche du produit phare du groupe Lactalis, le «*camembert Président*». Sont visés également : les Saint-Moré, Saint-Albray, Chaussée aux moines, Caprice des Dieux et autres… En tout, 48 marques ou produits dûment référencés au verso d'un tract rappelant au consommateur le contexte de la crise : un prix de vente du lait UHT demi écrémé stable depuis 2008, pour un prix payé à l'éleveur en baisse de 30%. Et ce, alors même que le magazine Challenge fait état d'une augmentation en un an de la fortune de certains entrepreneurs collectant dans le département, comme Lactalis (+ 300 millions €) ou Bongrain (+ 172 millions €). Les clients présents ce vendredi matin appuient la démarche : «*c'est très bien ! Evidemment que je suis prêt à boycotter les produits. Laissez-moi le temps simplement de vérifier les produits interdits !*» Pour d'autres, le choix est plus difficile, «*oui, mais ma femme m'a dit de prendre du Caprice des Dieux et si elle fait un caprice, moi je suis pas Dieu !*», voire métaphysique, «*je dois acheter du fromage de chèvre, c'est sur ma liste, y'en a dedans du lait de vache ?*» (sic !)

DOMINIQUE BERNERD





La délégation reçue à la préfecture par le nouveau secrétaire général, Patrick Bouchardon.

Rencontre à la préfecture

En préambule de la journée d'action menée dans les grandes surfaces auxerroises, une délégation composée de Nadine Darlot, présidente de la section lait à la FDSEA de l'Yonne, Francis Letellier, président de la FDSEA, Michaël Arnoult, représentant des JA 89 et Arnaud Rondeau, président de l'UPVY, a rencontré le nouveau secrétaire général de la préfecture, Patrick Bouchardon. Il lui a notamment été demandé de prendre contact avec les industriels laitiers afin de veiller à ce que les engagements pris en juin 2009 soient respectés.
Autre thème abordé pendant l'entretien, celui des transports 44 tonnes. A ce jour, pas d'arrêté à portée locale pour en autoriser le principe dans le département. Arnaud Rondeau a rappelé «*l'urgence à pouvoir alloter au maximum, le plus vite possible, afin de répondre au marché et faire que les exploitations comme les organismes stockeurs regagnent un peu de compétitivité*». Pour mémoire, le passage de 40 à 44 tonnes pourrait faire gagner 7% d'économie sur le transport camion. Francis Letellier, s'étonnant pour sa part «*qu'une telle mesure soit aujourd'hui appliquée dans un département voisin comme la Marne, mais pas dans l'Yonne*», réclamant un arrêt à portée locale dans les 15 jours. Tout en reconnaissant que «*la situation actuelle n'a pas vocation à perdurer et qu'il y aura bien à terme un décret*», le nouveau secrétaire général s'est pour l'heure engagé à ce que les services de l'Etat répertorient dans un premier temps, tous les ouvrages d'art susceptibles d'être interdits aux transports de 44T. dans le département. **DB**

Patrick Bouchardon

Nouveau secrétaire général à la Préfecture de l'Yonne

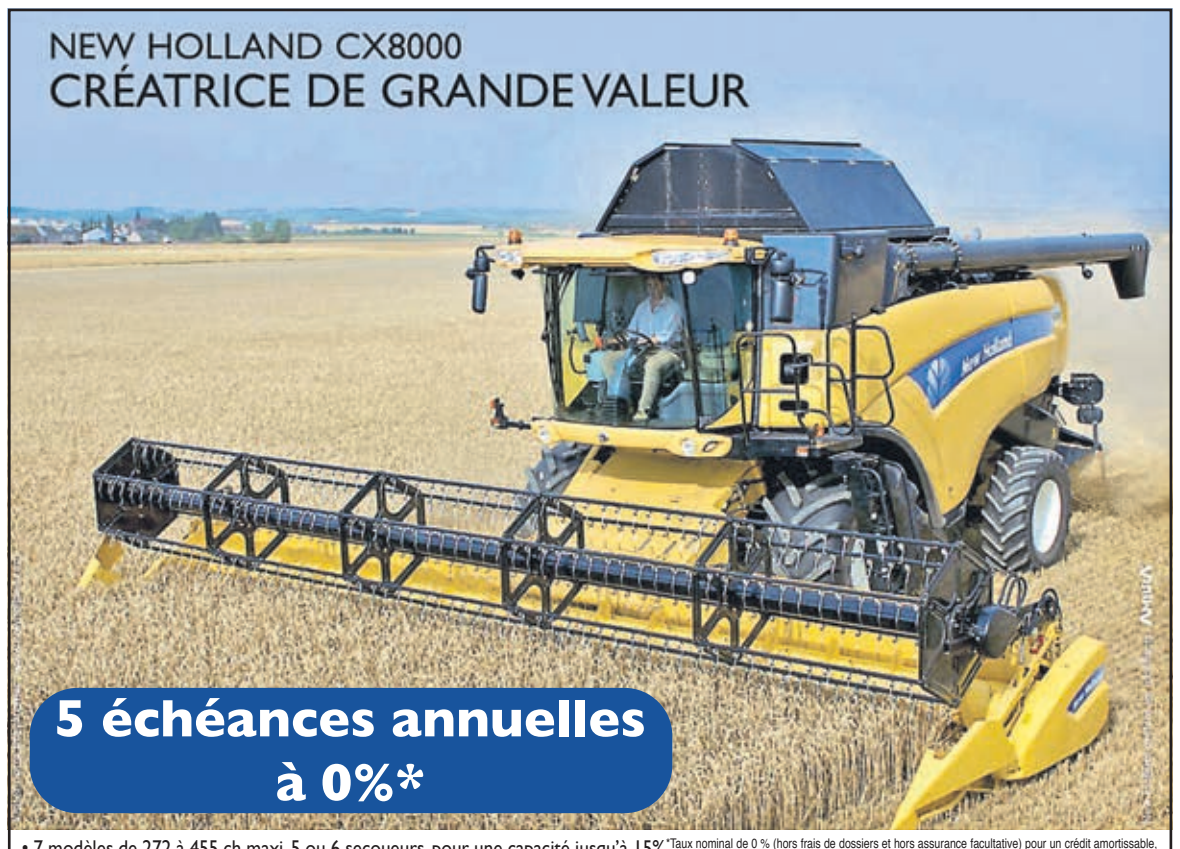
En poste depuis deux ans dans notre département, le Secrétaire général de la préfecture de l'Yonne, Jean-Claude Geney a été nommé directeur de cabinet du préfet, directeur de la sécurité civile au ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, par décret du Président de la République en date du 13 juillet dernier. Son remplaçant, Patrick Bouchardon, sous-préfet, vient d'arriver à Auxerre, en provenance du Maine-et-Loire, où il était directeur de cabinet du préfet.
Administrateur territorial (promotion Louise Weiss) et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Patrick Bouchardon a occupé successivement les fonctions de directeur de cabinet du Sénateur Maire du Pecq (Yvelines), chargé de mission auprès du directeur de l'Action sociale et sous-directeur de l'insertion et du développement social au Conseil général des Yvelines, directeur de la délégation à l'évaluation des politiques et à d'audit du Conseil général des Hauts de Seine. Avant de rejoindre les berges de l'Yonne, il aura également été, pendant deux ans, dans le cadre d'une disponibilité, directeur du pôle



Patrick Bouchardon, nouveau Secrétaire général de la préfecture de l'Yonne.

Secteur public au sein du groupe Charles Riley Consultants International et depuis un an, directeur de cabinet du Préfet du Maine-et-loire.
Agé de 43 ans, marié et père de trois enfants, Patrick Bouchardon a pris ses fonctions à la préfecture de l'Yonne lundi 2 août.

DB



- 7 modèles de 272 à 455 ch maxi, 5 ou 6 secoueurs, pour une capacité jusqu'à 15% supérieure à celle des machines actuelles équivalentes.
- Diamètre du batteur (75 cm) et surface du contre-batteur (0,98 ou 1,18 m²) incomparables, pour une qualité de grain et de paille maximale.
- Capacité de trémie de 7600 à 10500 l.
- Vitesse de vidange incomparable de 110 l/s.
- Cabine grand luxe au confort inégalé.
- Broyeur de paille et traitements de menues pailles innovants, pour une qualité de broyage et d'éparpillage optimale.

*Taux nominal de 0 % (hors frais de dossiers et hors assurance facultative) pour un crédit amortissable, avec 5 échéances dont la première en septembre 2011, suivie de 4 échéances annuelles. Intervention dans la limite de 70% du prix tarif HT.
Exemple : pour un prêt de 10 000 € et une livraison en juin 2011, vous remboursez une première échéance de 2000 € en septembre 2011 (à 3 mois de la livraison) et 4 échéances annuelles de 2 000 €. Frais de dossiers : 60 €. TEG annuel fixe : 0,269 % (hors assurance facultative).
Durée totale du crédit : 51 mois. Coût total du crédit : 60 € (hors assurance facultative). Offre réservée aux exploitants agricoles, CUMA, Entreprises de Travaux Agricoles pour les moissonneuses-batteuses neuves New Holland vendues par les concessionnaires du réseau New Holland participant à l'opération. Sous réserve d'acceptation du crédit par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole participante, prêteur.
Offre valable jusqu'au 30 septembre 2010.

NEW HOLLAND AGRICULTURE
SPÉCIALISTE DE VOTRE SUCCÈS

CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES

EUROPAGRI	St Clément	03 86 83 02 01
	Brienon	03 86 43 07 90
	et son agent : Francis Lesourd à Venoy : 06 81 34 53 64	
GROUPE METHIVIER SUREAU AGRICULTURE	Toucy	03 86 44 01 08
	Avallon	03 86 34 18 35
	Moulot	03 86 27 27 13
	Bazoches	03 86 22 11 54

Concours fleurissement

Dites le avec des fleurs !

Le jury départemental du concours de fleurissement termine sa tournée, passant notamment par Villebougis, petit village du Sénonais où une famille d'anciens exploitants se distingue depuis longtemps dans la catégorie *«fermes fleuries»*.

A Villebougis, le mot *«fleurs»* rime depuis belle lurette avec *«agriculteur»*. A commencer par la maire du village, Marcel Milachon, exploitant agricole, depuis longtemps impliqué dans le fleurissement de sa commune. Un travail au quotidien, justement récompensé par l'obtention du label *«trois fleurs»* ornant fièrement les panneaux d'entrée du village. Outre les maisons particulières, des fermes participent également au concours de fleurissement organisé chaque année par l'Agence de développement touristique de l'Yonne (ADTY), sous la houlette de son président, Jean-Baptiste Lemoyne. Entre autres, celle des époux Radozycki, installés au hameau de Chenevrion, à la sortie de Villebougis, que le jury départemental avait inscrite sur sa liste de la journée passée en terre sénonaise.

Les jurys de présélection ont parcouru au total début juillet, 137 municipalités, visitant plus de 600 maisons, fermes et commerces inscrits au concours. Les plus belles réalisations recevant la visite du jury départemental pour une seconde appréciation. Comme c'était le cas, ce lundi à Villebougis, où, une dizaine de passionnés férus d'horticulture, crayon et grille de notation en main ont fait le tour du village. S'agissant des communes, plusieurs critères sont retenus, comme le patrimoine paysager et végétal, l'embellissement du cadre de vie, la valorisation touristique. Pour les particuliers, les jurés sont sensibles à l'harmonie générale des embellissements, la qualité des fleurs, au volume du fleurissement, des arbres… Le développement durable est aussi pris en considération, au travers notamment de la présence de réserve d'eau ou du choix de plantes vivaces.

Depuis 18 ans *«hors concours»*

Comme le rappelle dans un sourire Pierre Kaniak : *«ils pouvaient pas nous foutre dehors, alors ils ont créé à notre attention la catégorie hors concours d'honneur…!»* Il faut dire que chez les Kaniak, anciens exploitants en vaches laitières et céréales, le concours de fleurissement est devenu une véritable institution. Leur ferme installée face à la mairie en témoigne encore. Classés 3ème prix des fermes fleuries en 1987 (alors même qu'ils ne s'étaient pas inscrits au concours !) et 1er Grand prix départemental l'année suivante, Renée et Pierre ont depuis multiplié les récompenses. Plusieurs fois primés au niveau départemental et régional, prix du président du Conseil général, prix Odette Pagani, classé *«hors concours»* pendant 18 ans. Désormais *«Hors Concours d'honneur»*, ils ont comme chaque année, pour une visite de *«courtoisie»*, reçu de belle manière autour de quelques bouteilles de cidre, les membres du jury.

DOMINIQUE BERNERD



Réunis autour de Renée et Pierre Kaniak, Marcel Milachon, maire du village et la délégation des membres du jury départemental du concours de fleurissement.

Animations

On a moissonné à Saint-Père



La lieuse au travail, tirée par une paire de percherons.

La fête de la Moisson organisée par le Foyer d'Education Populaire de Saint-Père-sous-Vézelay a, cette année encore pour sa 30ème édition, connu le succès avec près de 2 000 visiteurs.

«Il faut impérativement que l'espace de travail soit libre, des chevaux lancés, ce sont deux tonnes qui arrivent sur les pieds et ça fait mal !» Au micro, Christian Guyot, maire de Saint-Père, s'évertue à rappeler quelques règles de sécurité. La paire de percherons guidés au cordeau trace un arc de cercle parfait, tirant la lieuse qui dépote ses gerbes au pied des spectateurs admiratifs. Seuls les plus anciens se souviennent encore de cette machine qui a révolutionné le monde paysan au début du siècle, succédant à la faux et avant le règne de la moissonneuse batteuse. Le temps d'une journée, le petit village de Saint-Père-sous-Vézelay, blotti au pied de la colline de son illustre voisine lui vole la vedette, attirant des milliers de visiteurs pour une fête des moissons devenue au fil des ans un rendez-vous incontournable de l'été.

Pour ses 30 ans, la fête a débuté dès le samedi, pour une soirée animée par les danses traditionnelles morvandelles du groupe *«R'Gipiau»* et celles plus lointaines du groupe country *«Tiags'n co»*. Les différents ateliers du dimanche transportant les spectateurs



Le *«conflit»* des générations !

plusieurs décennies en arrière, pour une immersion dans un monde paysan disparu mais pas oublié, où la traction animale était reine. Faucheuse, javeleuse, raquette, moissonneuse-lieuse, autant de témoins d'un patrimoine paysan hérité de nos ancêtres. Séquence émotion en fin d'après-midi, pour le battage du blé effectué à l'ancienne, avec une batteuse Brouot de 1922, entraînée par une machine à vapeur, qui appartenait à un agriculteur du village, Raymond Morizot. Son fils Jean-Louis se souvient : *«mon père a tourné avec jusqu'en 1965, elle avait 4 tapis roulants, un entraîneur automatique…»*

D'autres démonstrations ont rythmé ce dimanche : fabrication de boudin, cuisson de pain au four à bois, jus de pomme sous pressoir, chiens de troupeaux, sans oublier les ateliers artisanaux, comme la dentellière, le maréchal-ferrant, le cordier etc… Autant de *«clés»* pour assurer le succès d'une manifestation devenue en trois décennies, la plus ancienne du genre du département.

DB





Louis Audugé, morvandiaux nivernais a une passion : les tracteurs ! Il en compte une douzaine à son actif, en plus de cette superbe machine à vapeur Breloux de 1932, en parfait état de marche après rénovation.

Productions légumières

«Obligé d'être au top pour s'en sortir»

Eric Vachon cultive 27 hectares de légumes à Auxonne (21). Pour cet agriculteur de 42 ans, il n'y a pas de doute, il faut être très performant pour réussir à vivre des légumes.



«Nous sommes trop dans l'excès cette année, la qualité s'en ressent»: Eric Vachon fait allusion à l'hiver long et froid, à l'humidité du mois de juin et aux gros coups de chaleur de juillet, qui ont altéré la qualité des productions.

«Les gens mangent de moins en moins de légumes et de produits frais. C'est davantage du surgelé, du congelé…» s'inquiète Eric Vachon, agriculteur auxonnais, qui a tendance à diminuer ses surfaces de plantation chaque année. Ces dernières restent largement au-dessus de la moyenne départementale mais tout de même : il y a dix ans, ses surfaces de pommes de terre étaient de 10 hectares. Elles sont cinq fois moins importantes aujourd'hui. Les plantations de céleri sont, elles, passées de 6 hectares à seulement 70 ares. Cette diminution est vraie pour toutes les autres cultures.

Une consommation moindre

«Dans le panier de la ménagère, il y a de moins en moins de légumes. Il y a un changement dans les habitudes, tout ce qui est long à cuisiner est délaissé et le passage à l'euro a fait du mal» s'inquiète Éric Vachon. Dans le même temps, les marchés sont de plus en plus exigeants. *«Avant, tout se vendait. Maintenant ce n'est plus le cas. En guise d'exemple, il a plu il y a quelques jours et un peu de sable est rentré dans les salades. Du coup, certains restaurateurs se sont plaints»*. Pour réussir à vendre, il faut proposer du choix et de la qualité. *«Si l'on n'a pas ce qu'il faut aujourd'hui, les marchés savent qu'il y a l'Allemagne, l'Espagne et la Hollande qui ne sont pas loin»* alerte Éric Vachon qui propose salades, pommes de terre, poireaux, céleris, carottes et choux. En ce qui concerne la qualité, les dernières conditions climatiques l'ont fortement dégradée cette année. *«On est passé du très froid au très chaud, c'est une année difficile»* commente Éric Vachon.

La salade, la «*base*»

Le Gaec dont fait partie l'agriculteur emploie une personne à temps plein et sept saisonniers du 1er mai à la Toussaint. Un personnel nécessaire lorsque l'on produit annuellement 1 800 000 salades, 75 000 têtes de chou, 80 tonnes de pommes de terre, 50 tonnes de poireaux et 30 000 pieds de céleri! Cinq organismes achètent ces produits pour ensuite les revendre à des grandes surfaces. Pour Éric Vachon, la salade est *«la base»* de son activité : il faut l'avoir pour vendre ses autres productions. Une autre de ses stratégies est de laisser constamment nue une de ses parcelles afin de faire face aux aléas climatiques et anticiper. Cultiver d'autres légumes comme des tomates et des asperges pour les revendre à d'autres organismes moins exigeants font également partie du quotidien de l'agriculteur pour éviter d'être *«étouffé par les exigences des gros marchés»*.



Le Gaec dont fait partie Éric Vachon emploie une personne à temps plein et sept saisonniers du 1er mai à la Toussaint. Un personnel nécessaire lorsque l'on produit annuellement 1 800 000 salades, 75 000 têtes de chou, 80 tonnes de pommes de terre, 50 tonnes de poireaux et 30 000 pieds de céleri!

AURÉLIEN GENEST

▶ Récoltes et prix

Près de 60 000 salades sont plantées chaque semaine et 10 000 sont quotidiennement récoltées. Eric Vachon constate beaucoup de pertes cette année : jusqu'à 25% au printemps et récemment une parcelle l'était à 40%. *«Trop arrosé ou trop sec, la salade n'aime pas»* signale l'agriculteur.
En ce qui concerne les prix, Eric Vachon vend à 0,18€ l'unité. *«Cela fait 15 ans que ça dure, on reste dans les mêmes prix, quand j'ai commencé c'était à 1 franc»*. Pour ses pommes de terre primeurs, l'agriculteur fait part de nombreuses difficultés à les vendre et ce, depuis que les grandes structures les stockent en réfrigérateurs : *«les problèmes ont commencé à partir de là, aujourd'hui, ils ont quasiment la dernière campagne dans les frigos»*.
Cette année, les premières pommes de terres plantées ont souffert de l'humidité et ont un rendement de seulement 25 tonnes/ha. La deuxième série cultivée, qui sera prochainement récoltée, devrait heureusement atteindre 40 tonnes/ha.
En ce qui concerne les cours, il vont beaucoup mieux cette année *«on passe du simple au double, il y a moins de rendements cette année et un peu moins de stocks quand même. Mes ventes arrivent à 25 centimes»*. Pour le chou-fleur, l'agriculteur retiendra un mois de juin chaud, *«et quand il fait chaud les gens ne mangent pas de chou-fleur !»*

▶ Question à Nicolas Michaud Chambre d'agriculture 21



Quels sont les avantages, les inconvénients et l'avenir des productions légumières en Côte d'Or?
«Nous avons la chance d'avoir un terroir et un bassin de production légumier à proximité d'un important bassin de consommation qui est l'agglomération dijonnaise. En revanche, la filière est très désorganisée, c'est le principal inconvénient que je vois. Nous devons travailler là-dessus. Le souhait de la Chambre d'agriculture est justement de mettre en place une inter-profession. Tout le monde doit s'y retrouver et le travail des producteurs doit être mieux valorisé. Oui, ces démarches prennent du temps mais nous devons y arriver. La météo, par exemple, c'est du poker et ses aléas pénalisent souvent les agriculteurs. Des efforts ont pourtant été faits pour mener les cultures à bien. Avec plus d'organisation, en mettant tout le monde autour d'une table, il est possible d'assurer un revenu décent et régulier aux producteurs».

▶ Conseil

La Chambre d'agriculture accompagne les producteurs

Julien Cosme est le nouveau conseiller en productions légumières de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. Ce jeune ingénieur de 24 ans remplace Anne-Laure Galimard jusqu'au mois de décembre. Le rôle de cet ingénieur agronome est d'accompagner les maraîchers et les producteurs de légumes. De nombreux services et accompagnements sont proposés par la Chambre d'agriculture aux agriculteurs.
Tout d'abord un suivi technique des cultures, avec un *«tour des parcelles»* possible tous les quinze jours au domicile de l'agriculteur. Toutes les questions relatives aux parasites, cultures intermédiaires, rotations et projets de diversification sont au programme, de même que l'accompagnement dans les débouchés commerciaux.
Julien Cosme participe à plusieurs réunions techniques en compagnie du Sedarb et de Val Union. Il est également en charge d'essais menés par la Chambre d'agriculture. Un rôle d'animateur attend également le jeune conseiller et une réunion technique aura lieu début août sur les auxiliaires de cultures et leur capacité à remplacer les produits chimiques.
Contact : Julien Cosme 06 31 67 80 65.



Après la récolte des essais dans la Nièvre

Les nouveautés à suivre

Les réunions Bilan moisson organisées par la Chambre d'agriculture de la Nièvre étaient l'occasion de revenir sur les enseignements de la campagne écoulée et sur les nouveautés pour cet automne.

Les moissons et le pressage de la paille à peine finis, il faut déjà songer aux emblavements de l'automne ; en effet d'ici deux à trois semaines les premiers colzas seront semés. Si les cours de l'année dernière ont pu modifier les assolements, la situation actuelle montre que cette décision aux résultats aléatoires ne doit pas faire oublier les fondamentaux de l'agronomie.

Colzas : des variétés confirmées, d'autres à découvrir

Concernant les colzas, les rendements en forte baisse par rapport à la bonne année 2009 s'expliquent principalement par un nombre de siliques limité par la météo du mois d'avril (amplitude thermique + stress hydrique). Se rajoutent également quelques problèmes ravageurs d'automne (mouche-puceron-charançon) mal maitrisés. La mouche a parasité très tôt les colzas en sol léger sans possibilité de lutte chimique. Les pucerons verts sont observés dès fin septembre dans les parcelles de Bourgogne Nivernaise (cf Bulletin de Santé du Végétal du 29 septembre) avec un niveau de résistance aux insecticides variables et un niveau de virulence inconnu au moment d'intervenir. Les retour d'analyses de résistance montrent des individus systématiquement résistants aux pyrèthres. Du côté des charançons, un vol discret et coupé par une période froide et ventée mi-octobre rend la lutte chimique imparfaite avec localement des parcelles touchées à 100%.

Cette réalité montre l'importance de la mise en place de cuvette jaune et de témoin non traité pour juger l'efficacité de l'intervention. Au niveau variétal, la présentation des essais mis en place dans le département permet aux agriculteurs de confirmer des variétés de l'année dernière et d'orienter leur choix vers quelques nouveautés prometteuses.

A noter également l'arrivée d'un nouvel herbicide colza : Springbok. Les performances de cette «*nouveauté*» ne révolutionne pas le désherbage colza et ne doivent pas faire oublier les leviers agronomiques limitant la pression géranium notamment.

Pour toute question technique, n'hésitez pas à solliciter l'équipe Grandes cultures au 03.86.93.40.58

Blé : des variétés confirmées

En blé, les enquêtes montrent une hétérogénéité de rendement : avec en particulier des résultats moyens sur l'Entre Loire et Allier, sans doute liés aux excès d'eau de mai-juin et une qualité inférieure à la Bourgogne Nivernaise par exemple où les PS avoisinent parfois les 85 !

La fertilité Épi semble être la composante la plus affectée par une décade très fraîche début mai à une période importante dans l'élaboration du rendement.

La synthèse des essais variétés n'a pas mis en évidence autant de nouveautés qu'en colza mais a permis de confirmer des variétés comme Arezzo, Boregar, Campéro...

La présentation d'autres essais notamment azote et fongicide a permis de revenir sur les itinéraires techniques de l'année. En résumé, compte-tenu d'une reprise de végétation tardive (Stade Épi 1cm début avril), d'un mois d'avril sec puis d'une fin de cycle arrosée, les apports d'azote et les fongicides ont du être calés au regard des stades en retard cette année. L'analyse hebdomadaire du Bulletin de Santé du Végétal annonce une situation à risque élevé en septoriose au 11 mai alors que la majorité des parcelles arrivent au stade «*Sortie dernière feuille*».

EMMANUEL BONNIN,
CHAMBRE D'AGRICULTURE 58

Repères

Vous pouvez recevoir le Bulletin de Santé du Végétal gratuitement et par mail en vous manifestant sur l'adresse suivante : grandescultures@nievre.chambagri.fr.

Ce bulletin régional est rédigé par les Instituts techniques (Arvalis et Cetiom), les Organismes économiques, le SRAL (ex SRPV) et les Chambres d'agriculture à partir des observations faites sur les quatre départements bourguignons.

▶ A noter

Modification des conditions d'emploi de Springbok :
- La restriction "ne pas appliquer sur sols drainés" est supprimée.
- La ZNT passe de 20 m à 5 m.

COMMUNIQUÉ DU CETIOM

Orges d'hiver et escourgeons

Statu quo sur les variétés

Arvalis – Institut du végétal fait le point sur les résultats obtenus par les variétés d'orges d'hiver et d'escourgeons en récolte 2010.

Identifier le meilleur compromis rendement / débouché est tout l'enjeu du choix d'une variété d'orge d'hiver ou d'escourgeons.

En conséquence, variété brassicole ou fourragère sera le premier critère de sélection. Ensuite, on ne s'arrêtera pas au seul comparatif rendement, en tenant compte d'autres critères, tels la sensibilité à divers accidents.



Les brassicoles en compétition

Parmi les variétés reconnues «*variétés préférées*» par les malteurs pour la récolte 2011, cinq variétés sont en compétition : Arturio Cartel, Esterel, Azurel et Vanessa. Esterel réalise, cette année encore, un bon score relativement à ses concurrentes brassicoles directes. Certes, son calibrage est en retrait mais sa teneur en protéines reste contenue. Arturio, en revanche, déçoit alors qu'il était toujours le plus productif de la catégorie. Comme Esterel, il fait son rendement avec beaucoup d'épis et des petits grains. Son calibrage n'est pas exceptionnel et sa teneur en protéines semble vite s'élever dans les situations à rendement limité. Ses caractéristiques agronomiques ne sont guère meilleures que celles d'Esterel. Testé depuis cinq ans, Azurel conserve une productivité moyenne en retrait d'environ 5% par rapport à celle d'Esterel. Supérieur en calibrage d'une dizaine de points, il est aussi un peu plus riche en protéines. Enfin, cette variété se distingue par un bon PS et une sensibilité aux maladies et à la verse dans la bonne moyenne. Enfin parmi les escourgeons, Cartel est probablement bien adapté à la brasserie, en particulier avec son calibrage élevé, mais présente le gros défaut de manquer de productivité en particulier depuis deux ans. Cet escourgeon adapté aux semis précoces a des caractéristiques agronomiques qui retiennent néanmoins l'attention : tolérance à l'ensemble des maladies et à la verse. Contrairement aux escourgeons précédents, il réalise son rendement avec assez peu d'épis et des gros grains. Du côté des variétés à deux rangs, Vanessa obtient des résultats de rendement en déclin au fur et à mesure des années.

Parmi les «*variétés observées par les malteurs en conditions industrielles*» pour la récolte 2011, apparaissent Casanova et Gigga. Casanova poursuit son parcours de reconnaissance brassicole avec une productivité identique à celle des escourgeons de la catégorie. Plus précoce que Vanessa, elle semble avoir des qualités brassicoles identiques : calibrage très élevé et prise de protéines assez facile. Ses caractéristiques agronomiques, aussi bien au niveau des maladies que de la verse, semblent intéressantes. Gigga accède directement à cette catégorie alors qu'il s'agit d'une nouveauté 2010. Comme à l'inscription, la productivité de cet escourgeon assez tardif semble un peu supérieure à celle d'Esterel. Sa qualité brassicole semble proche de celle d'Azurel, avec en particulier un calibrage plutôt élevé. Enfin, son profil maladies semble favorable alors qu'il est assez sensible à la verse.

Enfin, arrive dans la catégorie des «*variétés admises en validation technologique*», une orge à 2 rangs inscrite en 2010 : Salamandre. Avec un rendement supérieur d'environ 10% à celui de Vanessa, elle confirme un bon niveau de productivité, comme dans les essais d'inscription. Calibrage et caractéristiques agronomiques (précocité, maladies verse) semblent d'un très bon niveau.

Les plus productives sont des fourragères... Hybrides

Déjà en 2009, l'escourgeon hybride Volume plaçait la barre de la productivité à un niveau élevé, 5% environ supérieur aux meilleurs escourgeons fourragers. En 2010, il reproduit son score accompagné d'une nouveauté 2010, Tatoo. Ces hybrides font le rendement avec peu d'épis, une excellente fertilité des épis et un gros PMG. Au-delà de la productivité, ces variétés ont une tolérance aux maladies et à la verse intéressante. Reste une interrogation de taille : quel prix pour les semences ?

Du côté des escourgeons lignés, pas de gros changement. Le choix est vaste autour de la référence Champie rejointe par des nouveautés 2010 que sont Henriette et Limpid, alors que Hercule est sensible au froid.

Enfin, pour les inconditionnels des orges à 2 rangs, Metaxa et Malicorne restent les orges d'hiver fourragères les plus productives. KWS Cassia, inscrite en 2010 se hisse à leur niveau. Ces trois variétés ont une tolérance aux maladies et à la verse intéressante.

L.PELCE ET
M.KILLMAYER
ARVALIS –
INSTITUT DU VÉGÉTAL
BOURGOGNE – FRANCHE COMTÉ

Concours ovin de Moulins-Engilbert (58)

110 reproducteurs de dernière minute

Le Champ de foire de Moulins-Engilbert a accueilli le traditionnel concours des ovins reproducteurs, le 3 août, en parallèle à la foire mensuelle et au marché au cadran. La baisse du nombre d'animaux se confirme mais se stabilise.



110 ovins reproducteurs apportés par 9 éleveurs ont participé au concours 2010 de Moulins-Engilbert.

Alain Guinot, le président du Comité des foires de Moulins-Engilbert, a eu chaud. La veille de cette nouvelle édition du concours aux ovins reproducteurs, seule une cinquantaine de moutons avaient été inscrits par leurs éleveurs. Heureusement, ils se sont finalement retrouvés 110 sous le barnum installé à proximité de la caserne des pompiers, issus des élevages de la Nièvre et de Saône-et-Loire. Des charollais et des texel, inscrits et non inscrits, exclusivement. *«Cinq éleveurs habituels ne sont pas venus à cause de la météo et du retard de boulot dans les exploitations»* justifiait Alain Guinot à la fin de la manifestation. Pourtant, 110 ovins, c'est un nombre qui marque une certaine stabilisation du volume de l'offre. Si il y a quatre ans, Alain Guinot comptait 150 participants, *«la baisse a été générale dans ce genre de concours»* et l'édition 2010 le satisfait pleinement. *«Les éleveurs ont vendu une dizaine de moutons, soit 10%, ce qui est un résultat habituel»* se réjouit-il.

«Se faire voir»

Le concours de Moulins-Engilbert demeure une valeur sûre dans le milieu professionnel. *«Si l'on ne s'y fait pas voir avec ses reproducteurs, les gens ne viennent plus acheter chez vous»* explique l'organisateur. Les propriétaires d'ovins reproducteurs jouissent ici d'une vitrine de leur savoir-faire et, même lorsqu'ils ne vendent pas le jour du concours, ils y assurent leur représentation vis-à-vis des futurs acheteurs. Moulins-Engilbert "reste the place to be". Une vente qui ne s'y fait pas sur place se réalisera peut-être à la ferme, quelques jours plus tard. Bien sûr, comme dans tous les concours d'animaux, les plaques remises aux éleveurs apportent *«un petit plus économique»*. Un ovin reproducteur peut s'échanger 180 ou 200 euros, *«voire beaucoup plus s'il est extra»* assure Alain Guinot. Les propriétaires, qui sont bien connus dans la région (voir palmarès), tant il faut de travail et de patience pour améliorer une lignée, ont donc tout intérêt à participer. Même sans retombée immédiate. Ce 3 août, ils étaient 9 à s'être déplacés.

E.C.

Le palmarès

Agneau charollais inscrit :
1er- Hanbury (Limanton, 58)
Prix d'ensemble :
Gaec Marion (Luzy, 58)
Anthenais charollais inscrit:
1 - Gaec Marion (Luzy)
Agneau charollais non inscrit :
1 -Skierra (Crux-la-ville, 58)
Prix d'ensemble :
Rougemont (Alluy, 58)
Anthenais charollais non inscrit :
1- Skierra (Crux-la-Ville, 58)
Agnelles : 1 - Renier
Prix d'ensemble :
Hanbury (Limanton, 58)
Agneau Texel :
1 - Louvrier (Limanton, 58)
Anthenais Texel :
1 - Louvrier (Limanton, 58)
Prix d'ensemble : Beunot

Montsauche-les-Settons (58)

L'ambitieux programme du comice agricole

Avec le temps, les comices sont devenus le prétexte à de somptueuses fêtes de la ruralité, où l'on entretient l'image d'une agriculture préservée et l'ambition d'une ouverture salutaire sur le monde. Celui de Montsauche ne déroge pas à la règle puisque si l'exposition des animaux est bien prévue à partir de 9 heures le dimanche, les organisateurs ont concocté un programme beaucoup plus riche pour attirer les foules.

D'abord, la dimension agricole et forestière sera bien mise en valeur avec, dès le samedi, une exposition de matériel, un concours de labour, un carrousel de chevaux de trait et des repas à base de viande charolaise fournie par le groupement d'éleveurs *«Marque Parc du Morvan»* (midi et soir, 10 euros, dîner du dimanche, 13,50 euros). S'ajouteront un vide-grenier, une fête foraine, des promenades en calèche et des animations de rue. En plus, pour assurer le spectacle, les organisateurs ont imaginé des démonstrations de dressage de chiens, de poursuite de voitures sur terre, et de courses de quad, le samedi, et le traditionnel défilé des chars le dimanche (14h30). Les plus pieux pourront aussi assister à la messe du comice (10 heures) avec musique traditionnelle et trompes de chasse, les plus fêtards aux deux bals gratuits du samedi et du dimanche soirs. Et le tir du feu d'artifice, dimanche à 22 heures, comblera les plus romantiques.

E.C.

▶ En bref

Trois jeunes bergers français en compétition au Royaume-Uni

Sélectionnés lors des Ovinspiades des jeunes bergers au salon de l'Agriculture 2010 à Paris, les trois jeunes meilleurs bergers français -Guillaume Cousin (58), Félix Peschet (14) et Luc Bourgeois (69)- ont représenté la filière ovine française au *"Young Shepherd of the year award"*, à Malvern, au Royaume-Uni. Guillaume Cousin (19 ans) de Montigny-sur-Canne (58), scolarisé au CFA de Challuy, vainqueur de la finale des Ovinpiades 2010, s'est classé 12ème ; Félix Peschet (2ème à la finale nationale) a pris la 10ème place et Luc Bourgeois (4ème à la finale nationale) a obtenu la 22ème place. Ce concours à dimension européenne permet à l'élevage français de renforcer les liens intercommunautaires avec les autres pays européens à tradition moutonnière.



La Nocle Maulaix (58)

L'EARL Néant ouvre ses portes le 22 août

Comme chaque année depuis 1998, la ferme de la famille Néant vous attend pour un dimanche champêtre et festif à La Nocle Maulaix, dimanche 22 août.

Quand, il y a douze ans, les neuf associations organisatrices de la fête du cheval de la commune ont décidé d'arrêter leur manifestation, Michel Néant, éleveur laitier diversifié dans l'élevage de chevaux, a comme *«privatisé»* cet événement qui rencontrait jusqu'alors un certain succès. Avec sa femme, Bernadette, puis son fils, Fabien, il a assuré la survie de ce rendez-vous aoûtien, en en faisant des portes ouvertes sur son exploitation. Aujourd'hui, Michel a pris sa retraite mais n'hésite pas à donner un coup de main à son épouse et à son fils, qui sont associés depuis l'an dernier. Et, pour ces portes ouvertes, la famille a préparé un programme diversifié. Le matin, dès 8h30, des randonnées équestres (chacun avec son cheval ou loué sur place) et pédestres partiront de la ferme pour un tour de la campagne sur plusieurs kilomètres, avant un retour en fin de matinée.

Déjeuner sur réservation

A partir de 10 heures, avec l'aide de voisins et de proches, les Néant ouvriront officiellement la journée en accueillant les visiteurs sur un marché fermier. Une trentaine de stands présenteront les fromages qu'ils vendent habituellement dans leur boutique ainsi que les productions d'artisans locaux (miel, escargots, foie gras, charcuterie, pain, poulets, gâteaux, vins, jus de pomme, bière, porcelaine, vannerie…). Un déjeuner, sur réservation au 03 86 30 86 74, sera également servi, moyennant une participation individuelle de 14 euros. Enfin, l'après-midi, des balades en calèche et des jeux divers seront proposés aux petits et aux grands.

Fabien Néant, qui a prévu de mettre les bâtiments aux normes cette année, poursuit donc l'aventure des portes ouvertes avec sa mère. Ces rencontres à la ferme restent *«un bon moyen de mélanger les gens de la ville et de la campagne»* estime-t-il.

E.C.

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1074
VENDREDI 13 AOÛT 2010

Charolais sans corne

Des perspectives certaines !

Pour faire entrer le concept de charolais sans corne dans les mœurs, il faudra encore un peu de temps. En attendant, le "sans corne" est sans cesse en train de se perfectionner. Dans son élevage à Palinges, en Saône-et-Loire lentement mais sûrement, Bernard Boiret, éleveur visionnaire, poursuit patiemment sa sélection sous le regard des chercheurs.



Chic mod BB, un taureau "sans corne" de 30 mois, petit-fils de Roi Charolles et fils de Turbo.

C'est fin 2004 que le charolais "sans corne" a commencé à faire parler de lui en Saône-et-Loire. Au même moment, l'unité de sélection Ucef lançait son premier taureau d'insémination "sans corne" tandis qu'un sélectionneur de Palinges, en l'occurrence Bernard Boiret, présentait en concours les premiers produits "sans corne" issus de son élevage.

Depuis, le "sans corne" a poursuivi son chemin. L'unité de sélection Gènes Diffusion dispose aujourd'hui de cinq taureaux sans corne à son catalogue. De son côté, Bernard Boiret détient une cinquantaine d'animaux qualifiés de "vrais sans corne". Trois taureaux nés dans l'élevage ont été diffusés sous forme de semences en partenariat avec l'unité de sélection UCATRC. Actuellement, l'éleveur place beaucoup d'espoir sur l'un de ses produits dénommé Chicmod BB. Ce jeune mâle descend par sa mère d'un taureau "sans corne" qui a marqué l'élevage, Roi Charolles. Son père est Turbo (Charolais évaluation).

Le charolais "sans corne" made in France

Au Canada, des charolais "sans corne" ont été obtenus par croisement avec les races Angus ou Hereford, toutes deux naturellement dépourvues de corne. Mais des charolais "sans corne" sont apparus en France également. Dans les années 1970, il en naissait dans un élevage de la région parisienne, en l'occurrence l'élevage Jumentier. Découvrant ce cheptel, l'Inra avait alors entamé un travail d'études sur les animaux. Quelques années plus tard, il était rejoint par l'unité de sélection Ucef pour mettre en place un programme de sélection de reproducteurs "sans corne" à partir de cette souche. Au même moment, de retour d'un stage au Canada, le jeune Bernard Boiret venait de mesurer tout l'intérêt des charolais "sans corne" outre-Atlantique. Comme son père possédait alors, dans l'élevage familial, un taureau à cornes dites "branlantes", le jeune éleveur se lança dans une quête passionnée de l'animal charolais "sans corne". Le taureau à "cornes branlantes" donna d'excellentes descendantes *«peu chargées en corne»*. Au milieu des années 1990, dans le cadre d'un partenariat avec l'Ucef, l'une d'elles fut accouplée avec un taureau issu de l'élevage Jumentier. Plus tard, Bernard Boiret accoupla un taureau issu de cette union avec une génisse "sans corne" acquise à l'élevage Jumentier. Ce dernier accouplement donna Roi Charolles, l'un des trois taureaux mis aux normes pour la diffusion de semences.

Obtenir un "sans corne" irréprochable

La sélection que conduit Bernard Boiret sur son cheptel est un travail de longue haleine. Depuis le début, l'éleveur a fait en sorte de croiser ses animaux "sans corne" avec les meilleures souches charolaises cornues. L'objectif étant d'apporter à la souche "sans corne" toutes les qualités acquises sur les cornus.

Pour l'éleveur, bien que cela fasse plus de trente ans qu'il travaille sur cette souche, le "sans corne" n'en est encore qu'à ses fondations. *«Il faut peut être compter encore dix ans pour éliminer tout ce qui ne va pas et ainsi mettre que les bons ingrédients dans la casserole»*, confie-t-il. Dans son projet, il bénéficie des études de l'Inra faites sur son exploitation. La plupart des animaux observés sont génotypés. Un décryptage génétique qui, au-delà de l'étude du gène "sans corne", permet aussi d'étudier tout caractère souhaité. *«Habituellement, dans la sélection sur les animaux cornus, on ne va pas si loin. Grâce aux travaux de l'Inra, je pourrai trier mes animaux sur des critères beaucoup plus sévères que ce qu'on fait habituellement. Mon objectif, c'est d'obtenir un charolais "sans corne" irréprochable. Il est hors de question, par exemple, qu'un animal "sans corne" soit porteur du gène culard. Pour moi, le caractère "sans corne" va de pair avec le vêlage facile. Il s'inscrit dans l'évolution actuelle des élevages»*, confie Bernard Boiret.

Succès auprès des producteurs de viande

Six ans après la révélation des premiers produits "sans corne" obtenus par Bernard Boiret, on peut dire que les choses ont avancé doucement mais sûrement. L'éleveur a eu le temps d'affiner sa sélection en dotant son "sans corne" de tous les atouts du charolais moderne et, sur le terrain, confrontés à la nouvelle donne économique en élevage, les éleveurs ont déjà saisi tout l'intérêt de tels animaux.

MARC LABILLE

(1) Déchiffrage de l'ADN.

▶ Gaec du Chêne

«L'avenir du "sans corne" ne fait aucun doute»

Dans les Deux-Sèvres, le Gaec du Chêne possède trois génisses "sans corne" obtenues à partir de la souche de Bernard Boiret. L'une d'elle a eu son premier veau cette année. *«J'ai fait la connaissance de Bernard Boiret il y a 14 ans. Son travail sur le charolais "sans corne" m'a tout de suite intéressé. Je lui ai donc acheté quelques paillettes»*, se souvient Jacques Giraud, l'un des associés du Gaec. Pour ce sélectionneur de l'Ouest de la France, l'avenir du "sans corne" ne fait aucun doute. *«Les exploitations ont de moins en moins de main-d'œuvre. Dans les stabulations, les animaux sont presque tous écornés, or l'écornage prend beaucoup de temps et pourrait un jour être remis en cause par le bien-être animal»*.

Dans la Vendée toute proche, les engraisseurs de taurillons attendent le "sans corne" avec intérêt. *«Dans les ateliers d'engraissement, les cornes sont bannies et les animaux écornés - qui se blessent moins souvent - réalisent des meilleures croissances que les cornus»*, confie Jacques Giraud. La demande pour des reproducteurs "sans corne" est donc assurée. Reste à être en mesure de leur fournir les taureaux qu'ils attendent. Pour l'heure, l'éleveur des Deux-Sèvres porte beaucoup d'espoir sur ses génisses sans corne d'origine saône-et-loirienne.

▶ Une transmission encore difficile à expliquer

L'élevage de Bernard Boiret est suivi de près dans le cadre des travaux de recherche sur la transmission du caractère sans corne. Des équipes de chercheurs - de l'Inra et des entreprises de sélection - se rendent régulièrement sur l'exploitation palingeoise pour observer les animaux et prélever leur sang et du cartilage pour en extraire de l'ADN. La transmission d'un caractère s'avère très complexe à étudier.

Eleveurs et chercheurs sont par ailleurs confrontés à l'apparition d'animaux dits "à cornes branlantes". Pour l'instant, ce phénomène qui embête beaucoup les sélectionneurs d'animaux "sans corne" n'a pas encore trouvé d'explication. *«Pour les cornes branlantes comme pour l'absence de corne, nous essayons de comprendre quelle sont les gènes, leurs mutations et les combinaisons qui sont responsables de ces phénomènes ? Des interactions entre gènes sont en jeu. Nous voulons comprendre comment cela fonctionne»*, résument Aurélien Capitan, chercheur à l'UNCEIA (Union nationale des coopératives d'élevage et d'insémination animale), et Cécile Grohs de l'Inra.



Les chercheurs - ici Aurélien Capitan de l'UNCEIA et Cécile Grohs de l'Inra - se rendent régulièrement sur l'élevage de Bernard Boiret pour étudier le "sans corne".

▶ En bref

Blé russe

Les dernières prévisions de production de blé en Russie ont été dévoilées lundi 2 août 2010 par le président de l'Union russe du blé Arkadi Zlotchevski lors d'une conférence de presse organisée par RIA Novosti, une agence de presse russe. Cette année, la récolte de blé pourrait baisser de 20 à 26% par rapport à l'année passée, pour se chiffrer à 72-78 millions de tonnes contre 97 millions en 2009, a t'il précisé. Il a rappelé que neuf millions d'hectares de récolte sur 48 millions avaient été détruits par la sécheresse inédite depuis 130 ans. Toutefois, selon Arkadi Zlotchevski, il n'y a pas de risque de pénurie de blé en Russie. «*Compte-tenu de la consommation intérieure de blé en Russie, chiffrée à 77 millions de tonnes par an, et de la réserve existante de 24 millions de tonnes, il n'y a aucun risque de pénurie*», a conclu le président de l'Union russe du blé. A suivre…

Prix de la baguette : les agriculteurs injustement accusés

Alors qu'on évoque de plus en plus dans les médias que le prix de la baguette augmenterait encore en raison de la récente et forte hausse du cours du blé, la FNSEA déplore que l'on «*(pointe) du doigt une nouvelle fois les agriculteurs*» : «*N'affameraient-ils pas la population ? Cessons d'avoir des discours simplistes toujours au détriment des consommateurs et de ceux qui les nourrissent !*», demande la FNSEA dans un communiqué, rappelant que le prix du blé ne représente que 5% de celui du pain, une part qui n'augmente pas. «*L'argument des prix agricoles ne s'appliquerait qu'à la hausse...*», souligne la FNSEA, en expliquant que la chute de 40% du prix du blé en 2009 n'a pas engendré la baisse du prix de la baguette.

Le crédit d'impôt remplacement pour congés menacé

De fortes menaces pèsent sur le crédit d'impôt pour congés. Dans le cadre de la chasse aux économies budgétaires, le ministère de l'Agriculture envisage sa remise en cause dès 2010 (alors même qu'il a été reconduit dans la loi de finances 2010) et sa non-reconduction en 2011. Cette initiative a immédiatement été dénoncée par la FNSEA, les JA et le président des Services de remplacement. Les trois présidents indiquent dans un courrier au ministre de l'Agriculture qu'ils «*n'accepteront pas la suppression de ce crédit d'impôt*» et lui demande de le «*maintenir*» et de le «*pérenniser*». Depuis sa mise en place en 2006, 20 000 agriculteurs et agricultrices en bénéficient chaque année. 160 000 journées de remplacement pour congés ont été réalisées en 2009, ce qui représente près de 30% de l'activité des Services de remplacement.

Marché des céréales

Les raisons d'un renversement de tendance

En l'espace de deux mois, le marché céréalier a connu un véritable bouleversement. Les prix ont flambé brutalement, la volatilité et la spéculation sont revenues en force. Explications.



Réussir/J.-C. Gutner

Mauvaises récoltes en Allemgne et en Russie, incertitudes sur l'Argentine : les marchés de céréales s'inquiètent.

La hausse des prix du blé, ricochant sur les autres céréales, a d'abord été déclenchée sur le marché français par la révision profonde des estimations de stocks de report de blé de fin de campagne, passant en trois mois de quelque 4 millions de tonnes (Mt), pléthore, à 2,6Mt, un niveau simplement moyen. A l'origine de cette réduction, une augmentation sensible des exportations vers les pays tiers, établissant pratiquement un record à 9,8Mt, et la confirmation d'une progression des utilisations par les fabricants d'aliments du bétail. La fin de campagne s'est donc révélée beaucoup moins chargée qu'on ne le prévoyait initialement, tandis que les craintes de baisse de rendement se renforçaient avec la sécheresse et la canicule. Les cours, stagnant jusqu'alors à bas niveau, se redressaient à partir de juin.

Le mouvement haussier devait s'accélérer brutalement et passer au niveau international, avec la grave dégradation des conditions climatiques en Russie, en Ukraine et au Kazakhstan, grands pourvoyeurs du marché mondial. Moscou vient à nouveau de revoir à la baisse ses prévisions de récolte de céréales en 2010, les évaluant à 70-75Mt, contre 95Mt début juillet. Au Canada, ce n'est pas la sécheresse qui a pénalisé environ 20% de la récolte, mais les excès de pluies.

Belle récolte américaine

L'Union européenne (UE) n'a pas échappé non plus aux caprices climatiques et les dernières estimations font état d'une production communautaire comprise entre 126 et 129Mt, contre 138 en 2009. En revanche, les États-Unis présentent une belle récolte, en volume et en qualité, et se disposent à compenser les défaillances du bassin Mer Noire auprès des pays importateurs. L'UE et notamment la France, malgré les baisses de récolte, espèrent bien aussi rester présentes sur le marché mondial.

D'ores et déjà, les grands acheteurs cherchent à se couvrir devant la baisse des disponibilités mondiales (le CIC, le Conseil international des céréales, a abaissé de 13Mt, à 651Mt, ses prévisions de production). L'Algérie a déjà acheté 300 000t de blé d'origine probablement française, après 400 000t en juin, et l'Egypte multiplie ses appels d'offres. A cette occasion d'ailleurs, la Russie a démontré qu'elle ne renonçait pas encore à l'exportation, en remportant les deux derniers appels d'offres égyptiens de 180 000t.

Pas de pénurie en vue

Le bouleversement du marché par rapport à l'an dernier se traduit donc logiquement par une hausse des prix mondiaux, attisée par une spéculation inévitable dans un tel contexte. Sur le marché français, cette hausse jusqu'à 200€/t rendu port de Rouen est d'autant plus impressionnante qu'elle survient brusquement après une campagne de prix excessivement bas (jusqu'à 108€/t en mars dernier). Rappelons qu'en 2007/2008, les cours étaient montés jusqu'à 280€/t. Cependant, malgré l'incontestable diminution de la moisson mondiale 2010, celle-ci laisserait, selon le CIC, un stock de report de 192Mt, le deuxième plus élevé de ces cinq dernières années. On n'en est donc pas à la pénurie, notamment en France où la perspective de récolte autour de 35,5-36Mt se situe dans une bonne moyenne.

Effet domino

La hausse des cours du blé a été suivie en France par celle des autres grandes céréales, accompagnée d'un renversement de la hiérarchie des prix entre elles. Ainsi le maïs, qui avait résisté durant la dernière campagne à la baisse des céréales à paille, grâce à un bon courant de vente en direction de nos partenaires européens, est repassé aujourd'hui sous le prix du blé, ce qui peut lui redonner une meilleure compétitivité auprès des fabricants d'aliments du bétail, mais ce qui le rend plus sensible à la concurrence sud-américaine.

Le renversement de tendance le plus spectaculaire concerne l'orge. A la réduction des surfaces semées en France s'est ajoutée une baisse des rendements. La récolte d'orge subirait une chute par rapport à celle, pléthorique, de 2009. Chute partagée par celle de l'origine Mer Noire, ouvrant donc le marché d'exportation à l'orge française. Dès lors, les prix de l'orge qui n'avaient pu atteindre celui de l'intervention durant la dernière campagne, flambent. Entre juin dernier et début août, la cotation de l'orge fourragère rendu port de Rouen est passée de 93 à 185€/t ! Mais il y a dans les silos d'intervention européens 5Mt d'orge dont la remise sur le marché, pour calmer les prix, apparaît inévitable. En tout cas, elle est vivement réclamée par les industriels de la nutrition animale.

Hausse inéluctable des prix de l'aliment du bétail

Après le SNIA (industriels de la nutrition animale), Coop de France nutrition animale dénonce les conséquences de la hausse brutale des prix des matières premières en général, et des céréales en particulier, sur le coût de revient des aliments du bétail. La hausse entre fin juin et fin juillet a été de l'ordre de 27% pour le blé, 25% pour l'orge et 18% pour le maïs. Du coup, le renchérissement des coûts de production des aliments est estimé par Coop de France à environ 20€/t pour les aliments porcs et 30€/t pour les aliments volailles. Une augmentation que les fabricants d'aliments « *n'auront pas d'autres possibilités que de répercuter rapidement sur leurs tarifs d'aliments composés* », prévient l'organisation. Elle demande donc la remise sur le marché des stocks d'intervention d'orge qui s'élèvent à 5Mt dans l'UE, dont 1Mt pour la France, mesure également réclamée par les industriels privés (SNIA) et l'organisation professionnelle européenne, la FEFAC.

▶ Installation

PRI info

Côte d'Or

Le Point Info Transmission Association

Les Organisations Professionnelles Agricoles de Côte d'Or, partenaires du Programme Régional à l'Installation, ont mis en place un Point Info Transmission Association à destination des agriculteurs qui s'interrogent sur leur transmission ou leur association.
Il est un lieu d'accueil qui permet aux agriculteurs: de clarifier leurs questions au sujet de la transmission et de l'association, de trouver des éléments de réponse, d'être orienter vers des conseillers spécialisés, d'identifier les différentes étapes de leur projet de transmission ou d'association.
Contact : Point Info Transmission Association : 03.80.68.67.84.

Yonne

Candidat au RDI recherche pépinière

Homme marié, deux enfants, actuellement commercial dans ce secteur d'activité recherche, pour son installation, à reprendre et développer une pépinière généraliste (plants forestiers, ornementaux, de sapins de noël...) en location ou à l'achat dans la région Bourgogne.
Ouvert à toute proposition. Réf : 089080055
Pour de plus amples informations, contactez Marc Abonnet au 03.86.94.21.95.

Pages réalisées par Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens. Les marchés et La Dépêche. Toute reproductions et communication interdites

▶ Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon

POMPE DE PRAIRIE
NOURRISSEUR BOVINS, OVINS
avec parc monobloc peint
2 m. et 3 m.



Jean-Paul CLERGET - 06 80 34 11 73
21320 POUILLY en AUXOIS - Tél. 03 80 90 66 60 - Fax. 03 80 90 86 48

CHAUX DE TERNANT
Amendement minéral basique sous forme d'oxyde de calcium
CaO garanti : 78% Valeur neutralisante: 80
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ **03 86 30 82 92**
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

Viande ovine

CORBIGNY Sicagemac 02 août

Ovins:246	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Agneaux maigres	70-80	1,80-2,35
Agneaux-44kg	85-95	2,05-2,38
Agneaux+44kg	100-110	1,64-2,35
Brebis	11-65	0,22-0,90

Vente fluide dans l'ensemble des catégories à des tarifs fermes. **Prochain marché** : **LUNDI 16 AOÛT**

MOULINS ENGILBERT Sicafome 02 août

Amenés 703 -100% de vendus.
Agneaux: Vente rapide et totale l'approche du ramadan trie les cours vers le haut pour les agneaux mâles, par ricochet, les agnelles en profitent également. **Brebis**: Tarifs reconduits en marchandise inférieure, cours en hausse dans les supérieures. **Béliers :** Cours fermes.
PROCHAIN MARCHÉ : LUNDI 16 AOÛT.

	E	U	R	O
Brebis 0,20 à 0,30 (15 à 30€)	-	0,80 à 1,09 (65 à 87€)	0,30 à 0,80 (40 à 65€)	
Béliers: 100 à 139 € - Chèvres: 20 à 25 € - Boucs : - Agneaux maigres: 65 à 93 €				
Agneaux gras -38 kg (80 à 102 €)	-	2,40 à 2,71	2,35 à 2,40	-
Agneaux gras 38 à 44 kg (86 à 112 €)	-	2,35 à 2,74	2,18 à 2,35	-
Agneaux gras 44 à 50 kg (99 à 124 €)	-	2,20 à 2,63	2,11 à 2,20	-
Agneaux gras + 50 kg (98 à 121 €)	-	1,85 à 2,42	-	-

EFFECTIFS Agneaux: 561- **Brebis**: 107 - **Béliers**: 24 - **Caprins**: 11. www.sicafome.frwww.sicafome.fr

SANCOINS 04 août

Amenés 815, dont 290 agneaux, 51 agneaux d'embouche, 446 brebis et 28 béliers.
Meilleure demande en sujets de bonne qualité inférieurs à 21 kg. Bonne demande pour les brebis lourdes et de qualité. Prix stables pour les autres catégories.
A la pièce : Brebis suitées 70,00-110,00-90,00 (=). Béliers de réforme 68,00-110,00-85,00 (=). Agneaux d'embouche 50,00-70,00-60,00 (=). **Au kg :** Agneaux laitons 16-19 kg U 5,10-5,45-5,25 (+0,05); R 4,90-5,25-5,10 (+0,05); 19-22 kg U 4,85-5,15-5,05 (+0,05); R 4,50-4,90-4,75 (+0,05); plus de 22 kg U 4,10-4,45-4,35 (=); R 3,95-4,35-4,25 (=). Brebis de réforme moins de 25 kg U inc.; R inc.; plus de 25 kg U 1,70-1,80-1,75 (+0,20); R 1,31-1,45-1,35 (+0,20); O 0,99-1,14-1,10 (+0,20).

Veaux d'élevage **02 août**

Amenés 102.
Vente difficile surtout pour les sujets mâles.
A la pièce : Veaux Charolais mâles légers 190,00-270,00-235,00 (-20,00); lourds 270,00-330,00-300,00 (-20,00); conformation supérieure 330,00-390,00-355,00 (-20,00); Charolaises femelles légères 160,00-215,00-190,00 (-20,00); lourdes 215,00-290,00-270,00 (-20,00); conformation supérieure 290,00-345,00-320,00 (-20,00); Croisés Charolais Normands mâles légers 190,00-260,00-230,00 (-20,00); lourds 260,00-315,00-300,00 (-20,00); conformation supérieure 315,00-370,00-345,00 (-20,00); Croisées Charolaises Normandes femelles légères 170,00-215,00-190,00 (-20,00); lourdes 215,00-280,00-270,00 (-20,00); conformation supérieure 280,00-335,00-310,00 (-20,00); Croisés Charolais Frisons mâles légers inc.; lourds inc.; conformation supérieure inc.; Croisées Charolaises Frisonnes femelles légères inc.; lourdes inc.; conformation supérieure inc.; Montbéliards mâles légers inc.; lourds inc.

Viande porcine

INDICEporcelet

Du 02 au 06 août
Prix à 25kg: 2,003 • Par kg suppl.: 0,55 • Porcelet 8kg: 34,159

Du 26 au 30 juillet
Prix à 25kg: 2,021 • Par kg suppl.: 0,55 • Porcelet 8kg: 34,484

PORCINS Sancoins 04 août

Amenés : non communiqué

Cours sensiblement maintenus.

Au kg net : Porcs charcutiers 1,14-1,51. Coches de réforme 0,73-0,96.

Viande bovine

Gros Bovins d'élevage, d'engraissement

02 au 08 août

En Euros/kg vif : départ exploitation — Semaine N°31 du 02.08.2010 au 08.08.2010

RACE CHAROLAISE				SEM. PRECEDENTE		SEMAINE EN COURS	
Cat.	Âge	Poids	Classe	Cot Reg.	Diff.	Cotation	Ecart
MÂLES	6/12 M	250	E	INC		INC	
			U	INC		INC	
			R	INC		INC	
		300	E	INC		INC	
			U	2,56	0,02	2,54	-0,02
			R	INC		INC	
		350	E	INC		INC	
			U	2,47	0,01	2,45	-0,02
			R	INC		INC	
		400	E	INC		INC	
			U	2,40	-0,01	2,38	-0,02
			R	INC		INC	
	12/18 M	450	E	INC		INC	
			U	2,30	=	2,29	-0,01
			R	INC		INC	
		500	E	INC		INC	
			U	2,13	=	2,14	0,01
			R	INC		INC	
FEMELLES	6/12 M	270	E	INC		INC	
			U	2,03	-0,02	2,05	0,02
			R	INC		INC	
	12/24 M	400	E	INC		INC	
			U	1,85	-0,01	1,87	0,02
			R	INC		INC	

Tendance précédente :
Stabilité en bonne marchandise

MOULINS-ENGILBERT Sicafome 10 août

	E	U	R	O
Taurillons 300 à 400kg (670 à 1000€)	-	2,40 à 2,50	2,10 à 2,40	-
Taurillons 400 à 500kg (960 à 1140€)	-	2,30 à 2,45	2,15 à 2,30	-
-				
Broutards 250 à 300kg (700 à 750€)	-	2,55 à 2,70	-	-
Broutards 300 à 350kg (770 à 880 €)	-	2,43 à 2,60	-	-
Broutards 350 à 400kg (830 à 970€)	-	2,42 à 2,50	2,35 à 2,42	-
Broutards 400 à 450kg (1000 à 1100€)	-	2,40 à 2,50	-	-
Laitonnes 220 à 300kg (490 à 650)	-	2,10 à 2,34	1,85 à 2,10	-
Laitonnes +300kg (620 à 760)	-	1,93 à 2,30	-	-
Génisses 12/24 mois <400kg (510 à 810€)	-	2,00 à 2,34	1,90 à 2,00	-
Génisses 12/24 mois 400 à 450kg (740 à 950€)	-	2,00 à 2,27	1,80 à 2,00	-
Génisses 24/36 mois (680 à 1470 €)	2,00 à 2,67	1,70 à 2,00	1,60 à 1,70	-
Vaches -5 ans	1,90 à 2,56 (1310 à 1580 à 1230)	1,55 à 1,90 (960 à 1310€)	1,35 à 1,55(800 à 980€)	
Vaches 5 à 10 ans	2,00 à 2,32 (1480 à 1560)	1,50 à 2,00 (940 à 1490€)	1,20 à 1,50 (720 à 1020€)	
Vaches +10 ans	-	1,40 à 1,67 (920 à 1490)	1,30 à 1,40 (690 à 1060)	1,05 à 1,30 (630 à 790)
Taureaux (1240 à 1550 €)	-	1,30 à 1,55	-	
Vaches suitées (950 à 1610) - Veaux(=)				

Effectif: Bovins gras : 01 • Broutards: 97 • Génisses + 2 ans: 50 • Génisses - 2 ans : 93 • Laitonnes : 40• Taureaux : 09 • Taurillons: 178 • Vaches: 204 • Vaches suitées: 16 • Veaux: 01 - Culards: 26 • Divers: 06

BOVINS : 648 - Apports de saison, 88% de vendus -

Taurillons/Broutards : L'offre est de qualité plutôt médiocre mais logique à cette période d'intersaison. La nouvelle campagne de broutards devrait démarrer d'ici à quelques semaine. Quelques lots corrects dont d'ores et déjà présentés à la vente et se négocient aisément. Tarifs légèrement inférieurs à celles de l'années dernière.

Génisses/Laitonnes : L'ambiance commerciale est meilleure depuis quelques marchés. Cela se confirme cette semaine.

Vaches/ Génisses 30 mois : Vente rapide etcours facilement reconduits en lourdes. Légère accalmie dans le second choix, notamment en maigres âgées.

PROCHAIN MARCHÉ LE 16 AOÛT horaires habituels.

CORBIGNY Sicagemac 09 août

Bovins:110	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Taurillons d'herbe (245-400 kg)	650-900	2,17-2,44
Taurillons d'herbe (455-535 kg)	990-1170	2,11-2,18
Vaches légères	650-840	
Vaches entre deux	910-1080	
Vaches lourdes	1130-1380	

Bovins gras:16
Vaches de viande : 2,98 à 3,30 €/kg de viande
Génisses de viande : 3,02 à 3,14 €/kg de viande
Vente suivie à des tarifs reconduits mais qui demeurent trop bas.

PEU D'APPORT À L'EXPORT, LA DEMANDE EST PRUDENTE ET PÈSE SUR LES TARIFS (MALES COMME FEMELLES).
BELLE PRÉSENTATION EN VACHES ENTRAINANT UN PLACEMENT PLUS RAPIDE ET QUASI-TOTAL À DES COURS FERMES.

Prochain marché : **16 AOÛT**

En plus du marché habituel, la SICAGEMAC organise le 6 septembre, une vente aux sujets males et femelles formés ou culards. Réception dès 6h, vente à 8h.

Moyenne des correspondants - Commission régionale de cotations gros bovins entrée abattoir de Dijon

du 02 au 08 août

	E	U	R	O	P
BOEUFS	-	-	-	2,81 (+0,01)	-
GENISSES	-	3,95 (+0,05)	3,35 (+0,05)	-	-
VACHES	-	3,50 (+0,02)	3,24 (+0,02)	2,77 (=)	2,48 (-0,03)
TAUREAUX	-	-	-	-	-
JEUNES BOVINS)	-	3,28 (-0,01)	3,05 (=)	2,71 (+0,01)	

Matériel

Tracteur

21 - JD 6610 1999 4500h pont avant susp pneu 80% power quad 24 vitesses TBE 31 000 euros (3205)
✆ **06 67 31 49 03**

58 - VDS Tracteur Renault Dionis 120 Arceau 60cv 1050h an. fin 2003 15 000 euros TTC à débattre (32VB1)
✆ **03 86 39 31 59**

Travail sol

58 - Vds Brabant Huard 4 socs TDB non stop hydraulique (3201)
✆ **06 09 67 84 09**

Récolte

21 - CHERCHE MD, presse Claas, Markant 41, 50, 51, 52, 55, 60, 65, Constant dominant John Deere, 332, 336, 342, 346, Fahr, Rivière Casalis, New Holland, Welger et autres. (310C)
✆ **06 29 81 80 05**

21 - VENDS épandeur à fumier 6 T. Krone, BE, - 1 ensileuse New Holland portée 708. (310B)
✆ **06 07 77 00 13**

21 - VENDS faucheuse John Deere 1340 2m 1992 Très bon état 1 500€ (3203)
✆ **03 80 81 82 65**

76 - Recherche toutes moissonneuses batteuses internationales Maccormick en état de marche ou pour pièces. Voici les modèles recherchés : 221, 321, 431, 531, 541, 841, 851, 861, 871, 891, 923, 933, 943, 953. (320D)
✆ **06 21 49 50 89**

Agri. divers

21 - VDS Pulvé EVRARD 24m DPE an. 1990 prix 6 000 euros. (3204)
✆ **06 82 42 08 75**

21 - VENDS brabant 350c5, kong skilde 29DTS, semoir Sulky 13 rgs, pulvé 9m 600L tapi 5 étable. (320C)
✆ **06 28 28 06 39**

21 - RECHERCHE TANK à lait environ 500 litre avec groupe HS (320A)
✆ **06 89 07 79 69**

Achat-Vente

Fourrage

10 - VENDS couverts végétaux: trèfle Alexandrie, moutarde, vesces, ray-gras, etc... (31VB2)
✆ **03 25 40 22 47**
ou 06 09 49 10 71

21 - ACHETE paille BC dép. 21 et alentours. (300C)
✆ **06 24 83 40 73**

Bâtiment



Divers

21 - ACHETE sacs de jute anciens sacs de blé (3203).
✆ **06 19 74 12 10**

89 - A VENDRE environ 75 corbeaux en brique pour rénovation 5€ pièce (3202).
✆ **03 86 56 44 38**

58 - VDS 1 HA de couverture intégrale Irrifrance an. 2005, pompe Rovati T3 80A 48m3 à 2 500 euros TTC (32VB2)
✆ **03 86 39 31 59**

Offre

Emploi

45 - RECHERCHE conducteur station mobile semences, CDD, septembre, octobre 2010, permis E. (B) (3105)
✆ **06 88 47 27 52**

Achat-Vente

Animaux

Bovin

03 - Vds repros Limousins HBL 1 an + 4 ans Laitonnes, Génisses et Vaches pleines Vêlage automne Lena (32VB4),
✆ **06 28 02 04 05**

21 - VENDS 15 vaches pleines HBC, or. IA, Magenta, Jumper, Casoar, Ivemat de 115 à 99, vêlage février - mars 2011. Parisot Bruno - La Motte Ternant. (30VB2)
✆ **03 80 84 33 13**

58 - CHAROLAIS SUD MORVAN VOUS PROPOSE
leurs reproducteurs M et F disponibles à la vente toutes garanties sanitaires. Listes disponibles sur : *www.charolais-sud-morvan.fr*
ou 03 86 30 47 46 ou 03 86 30 10 91

21 - VENDS reproducteurs charolais 18 mois, et 12 génisses pleines, G.S. Gérard Virely - 21460 Epoissotte. (3103)
✆ **03 80 96 44 68**

58 - VENDS 25 vaches charolaises 30 mois, cheptel IA dep 20 ans, terme nov. - déc., FCO 1 - 8, IBR A. (310D)
✆ **03 86 60 24 53**

58 - Vends 1 Taureau BBB robe blanche 20 mois très viandeux (320B).
✆ **03 86 26 21 72**
soir HR
06 47 57 25 38

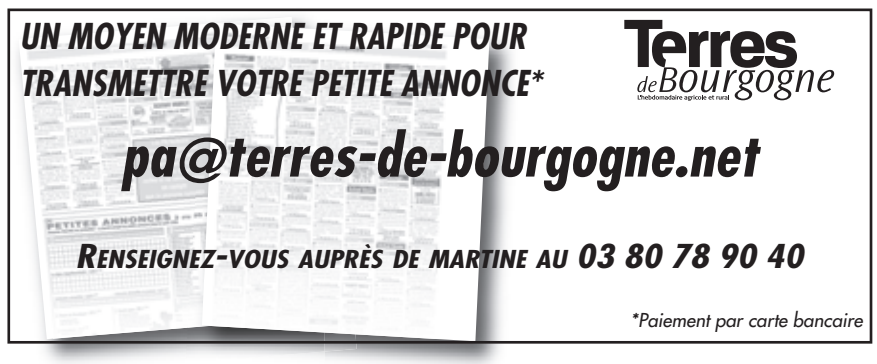
71 - Dégut élevage Salers inscrit HBS VEND Salers rouges et noirs. Génisses et mâles reproducteurs, cheptel visible dept 71 (32VB3).
✆ **06 36 24 84 00**
ou 03 85 84 90 24

Chien

21 - VENDS chiots Border Collie LOF, parents visible au travail sur vaches laitières, moutons. Mère n° 2502698 00818627 (310A)
✆ **06 15 37 04 64**



Pensez aux PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
Terres de Bourgogne



Divers

Alimentation



Voyage

1 SEMAINE EN CORSE
PROMO DERNIÈRES MINUTES
8 JOURS / 7NUITS
VOYAGE GROUPE EN CAR DU 29 AOÛT AU 5 SEPTEMBRE 2010
• 690 € / pers. (tout compris) - pension complète - excursions incluses
Transport bateau NICE/BASTIA/NICE
Au départ de :
Dijon - Beaune - Chalon - Lux
Tél. 04 95 36 56 29 - 04 95 36 50 22
Fax : 04 95 36 40 85
Autocar Lux voyages :
Tél. 03 85 90 80 60
web : www.village-center.com

1 SEMAINE EN CORSE
PROMO DERNIÈRES MINUTES
8 JOURS / 7NUITS
VOYAGE GROUPE EN CAR DU 26 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2010
• 690 € / pers. (tout compris) - pension complète - excursions incluses
Transport bateau NICE/BASTIA/NICE
Au départ de :
Langres - Dijon - Chalon - Lux
Tél. 04 95 36 56 29 - 04 95 36 50 22
Fax : 04 95 36 40 85
Autocar Lux voyages :
Tél. 03 85 90 80 60
web : www.village-center.com

Voyance

Mr BARABOSA VOYANT MÉDIUM
Maux. Dons héréditaires de père en fils.
Chance, amour,
retour immédiat de l'être aimé,
désenvoutement et protection définitive.
Tavail sérieux, résultat dans la semaine
06 68 36 17 34

PETITES ANNONCES — 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ **Annonce encadrée : 3,05 € TTC** ❑ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 € TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑ 1 parution **17 €** ❑ 2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Materiels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/Droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Equins
❑ Volailles/Lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

SARL CLAIROTTE

Au capital de 7 500 euros
Siège social
Rue de la Montagne
21580 Grancey le Château
450 226 386 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 31 mai 2010, l'assemblée générale extraordinaire a décidé, à compter du 1er mars 2010, d'étendre l'objet social aux activités de production et vente d'électricité, ainsi qu'aux travaux agricoles (labours, préparation et entretien des sols de cultures, semis et plantations, entretien et traitement des cultures, récolte) et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
La gérance

AL21322591

AVIS DE CONSTITUTION

**SCP X. ALHERITIERE
G. CHATELOT B. LE GOFF
Notaires Associés
4, Place des Cordeliers à Dijon**

Suivant acte reçu par Me Xavier Alheritière, notaire associé à Dijon, le 21juillet 2010, enregistré à Dijon Nord, le 30 juillet 2010, bordereau n°2010/1093, case n° 2, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : PIERRE IX
Forme : société civile
Apports en numéraire : 1.000 Euros
Capital : 1.000 Euros
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation RCS Dijon
Siège : Dijon 12 rue Vauban
Objet : Acquisition, gestion, et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.
La prise de participation dans toutes sociétés immobilières.
L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.
Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Gérant : Mr Philippe Bernard, demeurant à Dijon 12 rue Vauban.
Pour avis.
X. Alhéritière

AL21322595

**SCP X. ALHERITIERE
G. CHATELOT B. LE GOFF
Notaires Associés
4, Place des Cordeliers à Dijon**

Suivant acte reçu par Me Xavier Alheritière, notaire associé à Dijon, le 21juillet 2010, enregistré à Dijon Nord, le 30 juillet 2010, bordereau n°2010/1093, case n° 1, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : PIERRE VIII
Forme : société civile
Apports en numéraire : 1.000 Euros
Capital : 1.000 Euros
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation RCS Dijon
Siège : Dijon 12 rue Vauban
Objet : Acquisition, gestion, et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés
La prise de participation dans toutes sociétés immobilières.
L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.
Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Gérant : Mr Philippe Bernard, demeurant à Dijon 12 rue Vauban.
Pour avis.
X. Alheritière

AL21322596

DISSOLUTION LIQUIDATION

CUMA DES AMIS DU CASTOR

N° d'Agrément 21/76/357
N° d'Immatriculation: 424 242 717

L'assemblée générale extraordinaire de clôture de liquidation s'est réunie le 12 juillet 2010, sur convocation des liquidateurs.
Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.
Les liquidateurs

AL21322581

SOCIÉTÉ GMCO CONSEIL

Société en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège social : Maison des entreprises
6 Allée André Bourland
21000 Dijon

Suivant délibération en date du 19 avril 2010 à Dijon, la collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur Muet, liquidateur, demeurant 23 rue de l'étoile 21130 Villers les Pots, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposé au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Le liquidateur,
Guy Muet.

AL21322540

NON DISSOLUTION

ALPHA HIGH TECH PLAST SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 305 000 euros
Siège social
6 chemin de la Carotte
Changy
21460 Epoisses
418732053 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 9 avril 2010, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
Pour avis, le président

AL21322594

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

TRAP'S

Société anonyme
au capital de 100 000 €
Siège social
ZI Saint Eloi Nevers Est
58000 Nevers
351 761 150 RCS Nevers

Par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 22 juillet 2010, il a été mis fin aux fonctions d'administrateur de Mr Eric Darmagnac à compter du même jour.

AL58322623

Transformation du Gaec en Earl
Gaec Dessauny Christophe et Eric
Au capital de 239.878 euros
Trémigny - 58470 Saincaize Meauce
RCS Nevers - 389.155.961
Par effet d'un procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire en date du 1er juillet 2010, ont été prises
les résolutions suivantes :
- Transformation du Gaec en Earl prenant effet le 1er
juillet 2010 et disposant des caractéristiques suivantes :
Forme : Société civile à responsabilité limitée
Objet : activités réputées agricoles
Dénomination sociale : EARL Dessauny Christophe et Eric
Siège social : Trémigny - 58470 Saincaize Meauce
Associés gérants : M. Dessauny Christophe, demeurant 18320
Menetou Couture et M. Dessauny Eric, demeurant à Trémigny -
58470 Saincaize Meauce
Capital social : 239.878 euros divisé en 15.735 parts représentatives de biens mobiliers
Durée : 99 ans
Immatriculation : La société fera l'objet d'une modification
au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, la gérance

AL58322616

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Janine Marchand, notaire à Autun, le 30 juillet 2010, Monsieur Daniel Jean Desesquelles et Madame Cécile Strobelt, son épouse, demeurant ensemble à Ouroux en Morvan(58230), 1 avenue Alexis Guétrot, mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Fresnes (94260), le 20 décembre 1975, ont adopté, pour l'avenir, le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux et exclusion de la reprise par les héritiers des apports et capitaux tombés en communauté du chef de leur auteur en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, à Me Marchand, notaire à Autun (71400), 17 rue de Lattre de Tassigny.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.
Pour avis et mention.
Me Marchand, notaire

AL58322622

AVIS DE CONSTITUTION

SCI ORFEE

Société civile
au capital de 1000 euros
Siège social
19 boulevard Misset
58500 Clamecy

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Clamecy du 01 aout 2010 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI ORFEE,
Forme sociale : Société civile
Siège social : 19 boulevard Misset 58500 Clamecy,
Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : mille euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,
Gérance : Madame Macheda Sabrina Née Zuccarelli, demeurant 19 boulevard Misset à Clamecy 58500
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas,
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Stéphane Macheda

AL58322628

**Etude de Me Paul Jourdan
Notaire à Luzy**

Suivant acte reçu par Me Paul Jourdan, Notaire à Luzy (58), le 30 juillet 2010, enregistré à Nevers (58) le 4 août 2010 bordereau n° 2010/986 case n° 1 ext 2164, l'EURL LUZY PRESSE au capital de 10 000 €, dont le siège est à Luzy (58) 10 rue de la République, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° SIREN 483.578.316 a vendu à l'EURL COGE, au capital de 5 000 €, ayant son siège à Luzy (58) 10 rue de la République, immatriculée au RCS de Nevers, sous le n°SIREN 523.005.221
un fonds de commerce Maison de la Presse, librairie, papeterie, journaux, carterie, vente de bijoux fantaisie, cadeaux, fournitures et matériel de bureau, confiserie, vaisselle, jeux de hasard, sis et exploité à Luzy (58) 10 rue de la République.
Moyennant le prix de 90.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 78.300€ et au matériel pour 11.700€
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er août 2010.
Les oppositions seront reçues chez Maître Jourdan, notaire à Luzy dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion.
Pour avis et mention,
Me Jourdan

AL58322618

Suivant acte reçu par Maître Jean-Baptiste Dupy , Notaire Associé à Autun (Saône-et-Loire), 19 rue de Lattre de Tassigny, le 26 juillet 2010, enregistré à Chalon sur Saône le 29 juillet 2010, Bordereau 2010/1086 Case n° 1 Ext 2790 a été constituée une société civile immobilière

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures
La SAFER de Bourgogne (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de FACHIN (AA 10/35)
BOIS:
7 ha 19 a 05 ca
- Champs du pertuits: C-1063-1066 - Echeintre des epots: B-476-478-487-489 - Echeintre du moulin: C-138-139 - Les issards: B-521-523-524 - Les planchottes: C-532-537-538-539
Cmne de LIMANTON (AA 10/65)
PRES-BOIS:
55 a 00 ca
- Les usages bertin: E-51-52
Cmne de PARIGNY LES VAUX (AA 10/68)
TERRES-PRES
Biens loués sur la totalité:
39 ha 80 a 10 ca
- Champ de satinges: ZL-71(A)-71(B)-71(C)-71(D) - Les craies: ZK-48(B)-48(C)-48(D)-48(AJ)-48(AK) - Livrot: AT-259(A)-259(Z) ZL-63-66 - Taloc: ZK-21(J)-21(K)
Cmne de TANNAY (AA 10/27)
TERRES-PRES
Biens loués sur la totalité:
1 ha 39 a 10 ca
- Champs de saint didier: ZB-11(A)-11(B) - Les clous: AB-206 - Ragny: ZC-16
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 06/09/2010 à Safer de Bourgogne, 6, rue du Ravelin, 58000 Nevers , Tél. 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL58322624

ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question..
Dénomination sociale : LOLA.
Siège social : Gien sur Cure(58230), La Coupe Lyonnet.
Durée : quatre vingt dix neuf (99) années
Capital social : cinquante deux mille euros (52.000,00 EUR) par apports en numéraire.
Les cessions de parts sont soumises à l'agrément des associés.
Gérants : Monsieur Denis Blanot, demeurant à Moux en Morvan(58230), Le Bourg, et Mademoiselle Catherine Moricard, demeurant à Gien sur Cure(58230) La Coupe Lyonnet, pour une durée illimitée.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Pour avis
Le Notaire.

AL58322617

Avis est donné aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 Juillet 2010 de la constitution de la
SARL SODEMO VINTAGE
au capital de 10 000 Euros.
Siège social : 12 rue du Champs Magny - 58470 Magny Cours
Objet : Construction de véhicules automobiles, amélioration et entretien de moteurs de voitures anciennes. Fabrication de châssis et boites de vitesse.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre
du commerce et des sociétés de Nevers (58)
Gérant : M. Guillaume Maillard demeurant 1 Rue Vauban 58000 Nevers
La gérance

AL58322607

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/07/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : FRANCE MECANICS
Forme :Société par actions simplifiée
Siège social : Les Coutériaux, Les Belles Barbes 58180 Marzy
Objet : La création, la conception, l'étude, l'ingénierie, la fabrication, l'assemblage, le montage, la commercialisation et l'installation de produits et la réalisation de toutes prestations de services y compris l'exploitation et la maintenance dans le domaine de l'industrie.
Durée : 99 ans
Capital social :10 000 €
Président : Michel Knur 23 rue des Graviers 78600 Maisons-Laffite.
La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers.

AL58322615

RECTIFICATIF

**Centre Equipement Réfrigération
Cuisson Laverie Electrotechnique
S.A.R.L.
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500,00 €
Siège social
Tannay (58190), "Champagne"
RCS Nevers: 441 256 450**

Suite à la parution de l'annonce légale relative au nouveau de gérant, dans "Terres de Bourgogne" n° 1071 du 23 juillet 2010, au lieu de:
Nouvelle mention:
Co-gérance: Monsieur René Robert Louis Marie Raison, demeurant à Tannay (58190), 21 rue d'Enfer, célibataire et Monsieur René Raison sus-nommé.
Il y a lieu de lire:
Nouvelle mention:
Co-gérance: Monsieur Damien Eric Raison, demeurant à Tannay (58190), 21 rue d'Enfer, célibataire et Monsieur René Raison sus-nommé.
Le reste sans changement
Pour avis

AL58322612

DISSOLUTION LIQUIDATION

**AEQUALYS CONSEIL
Société d'Avocats
8 Place Saint Laurent
58000 NEVERS**

HOLDING DE SAINT PHALLE, HSP

Société à Responsabilité Limitée
Capital social : 10.000 euros
Siège social : Route Nationale 7
58640 VARENNES VAUZELLES
441 033 966 RCS NEVERS
Société absorbée

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2010, l'associé unique de la société HOLDING DE SAINT PHALLE, HSP, société absorbée a, par décisions extraordinaires décidé :
1) D'approuver le projet de fusion établi le 3 mai 2010 avec la société ETABLISSEMENT FRAISE, Société par Actions Simplifiée au capital de 46.500 euros, dont le siège social est Route Nationale 7, Le Bengy, 58640 Varennes Vauzelles , immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 571 880 889 aux termes duquel la société HOLDING DE SAINT PHALLE - HSP a transmis à la société ETABLISSEMENT FRAISE la totalité de son patrimoine moyennant la création par la société absorbante de 1.200 actions ordinaires nouvelles de trente (30) euros chacune, entièrement libérées.
2) Que par le seul fait et à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital de la société absorbante destinée à rémunérer la transmission du patrimoine de la société absorbée, la société HOLDING DE SAINT PHALLE - HSP se trouve dissoute de plein droit, sans liquidation.
3) La différence entre la valeur d'apport des titres annulés et leur montant nominal sera imputée sur la prime de fusion puis sur les réserves.
La fusion et la dissolution de la société HOLDING DE SAINT PHALLE - HSP sont devenues définitives le 31 juillet 2010, ainsi qu'il résulte des décisions extraordinaires de l'associé unique de la société ETABLISSEMENT FRAISE en date du 31 juillet 2010.
Pour avis

AL58322625

VALET

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social
2, rue de Bizy
58130 Guérigny
RCS Nevers B 403 750 128

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 15 février 2010, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé Chemin les Barons, 58130 Saint Martin d'Heuille.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Valérie Drugeon demeurant Chemin les Barons, 58130 Saint Martin d'Heuille lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du

Tribunal de Commerce de Nevers en annexe registre du commerce et des sociétés.

AL58322272

MODIFICATION DE CAPITAL

MORVAN GOURMAND
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8903,15 euros
Siège social : Planchez (58230)
Avenue François Mitterrand
327 894 416 RCS Nevers
Aux termes d'une délibération en date du 4 Juin 2010, les associés ont décidé d'une augmentation de capital, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention
Capital social : 8 903,15 euros
Nouvelle mention
Capital social : 9 360,65 euros
La gérance

AL58322609

EARL BATHO

Hatenon 58330 Saxy Bourdon
au capital de 7 550 €
RCS Nevers 504 012 345

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 15 avril 2010, il a été procédé à l'augmentation de capital le portant à 795 850 €.
Pour avis, les gérants

AL58322627

TRANSFERT DE SIÈGE

DE MONTAUTE

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
au capital de 421 247,13 euros
Siège social
Le Creuzet
58800 Sardy les Epiry

L'assemblée générale ordinaire en date du 08/06/2010 a décidé de modifier l'adresse du siège social de la société.
La nouvelle adresse du siège social sera la suivante: Le Creuzet - 58800 Sardy les Epiry

AL58322611

NOMINATION

Pierre GUILLET
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51 rue des Pieds Blancs
18230 Saint Doulchard
Tél. : 02 48 70 95 81
Fax : 02 48 70 88 57

SOFRADECOR PRODUCTION

Société par actions simplifiée
au capital de 610.000 Euros
Siège social
ZAC des Taupières
rue Francis Garnier
58000 Nevers
478 181 282 RCS Nevers

Aux termes d'un acte en date du 5 octobre 2009, la société SECAC, dont le siège est 12, rue du Rocher - 75008 Paris, a été désignée en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et Monsieur Pascal Resplandy, domicilié 62, avenue Jean Moulin - «Le Carré d'Hort» - 34500 Béziers, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement respectivement de la société EXCO FIDOGEST et de Madame Sylvie Mivière, démissionnaires.
Pour insertion
Maître Pierre Guillet
Avocat spécialement mandaté

AL58322620

U M I

SA au capital de 373 500 €
Siège social
3 route de Clamecy
58530 Dornecy
RCS Nevers B 322 189 390

L'assemblée générale ordinaire des associés du 31 juillet 2010 a nommé monsieur Daguet François demeurant 76 rue du Nord 58530 Dornecy en qualité d'administrateur pour le temps restant à courir du mandat d'aministrateur de Monsieur Coulon Jacques décédé le 07 juillet 2010.
Le conseil d'administration du 31 juillet 2010 à nommé d'une part monsieur Coulon Alexandre, administrateur demeurant 5 rue Saint Symphorien 58500 Le Petit Oisy, en qualité de président directeur général, et d'autre part, monsieur Coulon Olivier, administrateur, demeurant 7 rue du Champ de la Ville 58530 Dornecy, en qualité de directeur général délégué à partir du 01 août 2010.
Pour avis

AL58322608

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Propriétaire de l'établissement:
La société V.V.S. Systèmes, société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, ayant son siège social à Yzeure (Allier) ZA de panloup, 59 rue des Cladets, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cusset sous le numéro 380 715 904.
Locataire gérant: la société V.V.S. 58, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, ayant son siège social à Nevers (Nièvre) 7 boulevard du Maréchal Juin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 508 553 534.
Désignation de l'établissement: établissement de distribution, négoce, location, installation et maintenance de matériels et d'équipements liés notamment aux activités de sécurité, surveillance, téléphonie et domotique exploité à Nevers (Nièvre) 7 boulevard du Maréchal Juin.
Date d'effet de la résilation: le 19 mai 2010.
Pour avis,

AL58322613

CESSION

Etude de Me Michel RODA, notaire
à Lucenay les Aix (Nièvre)

Suivant acte reçu par Me Roda, notaire à Lucenay les Aix(58380) le 31 juillet 2010, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers le 3 août 2010, bordereau 2010/977, Case n° 1, extrait 2151,
La "SARL DES CHAMPS.", au capital de 50.000,00 euros, siège à 58000 Nevers, 42, Boulevard du Pré des Bordes, S. I. R. E. N. N°414 582 445, RCS Nevers,
A vendu au profit de :
La "SARL COSNE.", au capital de 10.000,00 euros, siège à 58200 Cosne Cours sur Loire, 44 avenue du 85ème de Ligne, S. I. R. E. N. n° 523 335 396, RCS Nevers,
Un fonds de commerce de fabrication et vente de pains, viennoiseries, pâtisseries, exploité à Cosne Cours sur Loire(Nièvre - 58200) 44, avenue du 85ème de Ligne, connu sous l'enseigne "CEREA", avec les éléments corporels et incorporels y attachés, pour l'exploitation duquel le cédant est identifié sous le numéro SIREN 414 582 445 - SIRET 414 582 445 00030, et immatriculé au RCS de Nevers,
Avec entrée en jouissance au 1er août 2010.
Moyennant le prix principal de : cent trente cinq mille euros (135.000,00 €uros).
Les oppositions seront reçues exclusivement par exploit d'huissier, conformément à la loi, à Lucenay les Aix (Nièvre) en l'étude de Maître Roda, notaire audit lieu, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la présente insertion et de la publication au B.O.D.A.C.C.
Pour unique insertion,
Me Roda - Notaire

AL58322619

VENTE

Etude de Maître
Jean-Paul Gauthron
Notaire à Guérigny (Nièvre)

Suivant acte reçu par Maître Gauthron, notaire à Guérigny(Nièvre), le 30 juillet 2010, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers le 02 août 2010, Bordereau n°2010/972, Case n°1, extrait 2142.
Monsieur Gérard, Gilbert Machu, pâtissier et Madame Nadia, Nicole Cellier, conjoint collaborateur, son épouse, demeurant ensemble à Guérigny (58130), 17 square des Abbés.
ONT CEDE à:
La société dénommée ""L'AMARENA"", Société à responsabilité limitée, au capital de huit mille euros (8 000,00 euros), dont le siège social est à Guérigny (58130), 16 Grande Rue, immatriculée au R.C.S Nevers 523 883 130, n° de Gestion 2010 B 203.
Un fonds de commerce de Pâtisserie, Epicerie Fine, Confiserie, Glaces et Dépôt de Pains, exploité à Guérigny, 16 Grande Rue et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS Nevers sous le numéro 316 114 081 (2001 A 209).
Moyennant le prix de 100 000,00 euros (cent mille euros) payé comptant.
L'entrée en jouissance a été fixée au 09 août 2010.
Les oppositions seront reçues à l'étude de Me Jean-Paul Gauthron, notaire à Guérigny, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.
Pour unique insertion.
JP Gauthron, notaire

AL58322614

FUSION

AEQUALYS CONSEIL
Société d'Avocats
8 Place Saint Laurent
58000 NEVERS

ETABLISSEMENT FRAISE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital social : 46.500 euros
Siège social : Le Bengy
58640 Varennes Vauzelles
571 880 889 RCS Nevers

Suivant une délibération en date du 31 juillet 2010, l'associée unique de la société ETABLISSEMENT FRAISE, sus désignée, par décisions extraordinaires :
1)A approuvé le projet de fusion établi le 3 mai 2010 aux termes duquel la société HOLDING DE SAINT PHALLE, HSP, société absorbée, Société à Responsabilité Limitée au capital social de 10.000 euros, ayant sont siège social RN 7, Le Bengy, 58640 Varennes Vauzelles, immatriculée 441 033 966 RCS Nevers, a fait apport à titre de fusion à la société ETABLISSEMENT FRAISE de la totalité de son patrimoine, l'évaluation du patrimoine ainsi transmis et sa rémunération ; ce projet de fusion ayant été préalablement approuvé par les décisions extraordinaires de l'associé unique de la société HOLDING DE SAINT PHALLE, HSP, société absorbée.
2)A décidé d'augmenter le capital de la société ETABLISSEMENT FRAISE d'une somme de 36.000 euros par la création de 1.200 actions ordinaires de 30 euros de nominal, entièrement libérées.
La différence entre la valeur d'apport des titres annulés et leur montant nominal sera imputée sur la prime de fusion puis sur les réserves.
Cette augmentation de capital a été suivie d'une réduction du capital de 46.500 euros par voie d'annulation des 1.550 actions ordinaires de la société ETABLISSEMENT FRAISE qui étaient comprises dans le patrimoine transmis par la société HOLDING DE SAINT PHALLE.
3)A décidé de modifier, en conséquence, les articles 6 Formation du capital et 7 capital social, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Anciennes mentions
Article 6 Formation du capital (dernier extrait de l'article)
3° - Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2002 ayant également décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, le capital a été porté de 42.533,28 euros à 46.500 euros par voie d'incorporation audit capital de la somme de 3.966,72 euros prélevée sur le compte « Réserves statutaires et contractuelles ». L'augmentation de capital a été réalisée au moyen de l'élévation du montant nominal des 1.550 actions formant le capital.
Article 7, Capital social
Le capital social est fixé à quarante six mille cinq cents (46.500) euros. Il est divisé en 1.550 actions d'une seule catégorie de 30 euros de nominal chacune entièrement libérées.
Nouvelles mentions
« Article 6, Formation du capital
Il est ajouté à cet article le paragraphe suivant :
4° - Lors de la fusion par voie d'absorption de la société EURL HOLDING DE SAINT PHALLE, HSP, Société à Responsabilité Limitée au capital social de 10.000 euros, dont le siège social se situe route Nationale 7, 58640 Varennes Vauzelles, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 441 033 966, il a été fait apport de la totalité du patrimoine de cette société, la valeur nette des biens transmis s'élevant à 552.000 euros.
Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 juillet 2010, et le capital social a été augmenté de 36.000 euros pour être porté à la somme de 82.500 euros.
Cette augmentation de capital a été suivie d'une réduction du capital social à hauteur de 46.500 euros, portant le capital social à la somme de 36.000 euros.
Article 7, Capital social
Le capital social est actuellement fixé à la somme de 36.000 euros et divisé en 1.200 actions ordinaires de trente (30) euros de nominal, entièrement libérées, numérotées de 1 à 30 et toutes attribuées à l'associé unique, Monsieur Charles de Saint Phalle. »
Pour avis

AL58322626

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

SARL PARRET

Capital de 40 000 euros
Siège social
Sens (89100)
1 rue des Vieilles Etuves
RCS Sens 309084523

Aux termes d'un acte reçu par Me Florence Merlet, notaire associé à Seignelay (89250) le 3 août 2010,
Monsieur Etienne Lachot a démissionné de sa fonction de gérant de la SARL Parret à compter du 3 août 2010 et Monsieur Damien Freddy Varlet et Madame Sarah Madeleine Raymonde Boudin, son épouse, demeurant ensemble à Beaumont (89250), 20 rue du Moulin Courtet ont été nommés en qualité de nouveaux gérants à compter du même jour pour une durée illimitée.
Le siège social de la SARL Parret a été transféré du 1 rue des Vieilles Etuves 89100 Sens, au 20 rue du Moulin Courtet 89250 Beaumont à compter du 3 août 2010.
Mention sera faite au RCS de Sens et Auxerre.
Pour avis et mention
Me Florence Merlet

AL89322626

DROIN TRANSPORTS

Société par actions simplifiée
au capital de 134 000 euros
Siège social
Route de Tonnerre
89430 Tanlay
426 720 280 RCS Auxerre

L'associé unique, en date du 23 juillet 2010, a, à compter du même jour
. pris acte de la démission de Monsieur Marc Girardot président et Madame Marie-Claude Girardot, directeur général;
. nommé Monsieur Claude Delassise, demeurant à Lyon(69007) 48 rue de la Madeleine, président.
Anciennes mentions
Président
Monsieur Marc Girardot, demeurant à Dannemoine (89700) 10 rue des Ormes.
Directeur général
Madame Marie-Claude Girardot, demeurant à Dannemoine (89700) 10 rue des Ormes.
Nouvelles mentions
Président
Monsieur Claude Delassise, demeurant à Lyon (69007) 48 rue de la Madeleine.
Le dépôt prescrit par la loi est effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour insertion

AL89322625

SOFITRANS
SOCIETE FINANCIERE TRANSPORTS SERVICES

Société par actions simplifiée
au capital de 900 000 euros
Siège social
Route de Tonnerre
89430 Tanlay
R.C.S. Auxerre 350 821 559

I. Les associés de la société, en date du 23 juillet 2010, ont nommé à compter du même jour, membres du comité de direction:
. Monsieur Claude Delassise, demeurant à Lyon (69007) 48 rue de la Madeleine,
. Monsieur Michel Delassise, demeurant à Saint Priest (69800) 56 chemin de la Fouillouse,
. Monsieur Philippe Izaret, demeurant à Rubelles (77950) 557 route de Meaux,
. Monsieur Alexandre Girardot, demeurant à Caluire (69300) 17 rue François Peissel.
II. Le comité de direction de la société en date du 23 juillet 2010 a pris acte de la démission, à compter du même jour:
. de Monsieur Marc Girardot, président et a nommé en son remplacement Monsieur Claude Delassise, sus désigné, Monsieur Claude Delassise a également été nommé Président du Comité de Direction.
. de Madame Marie-Claude Girardot, directeur général.
Anciennes mentions
Président
Monsieur Marc Girardot, demeurant à Dannemoine (89700) 10 rue des Ormes.
Directeur général
Madame Marie-Claude Girardot, demeurant à Dannemoine (89700) 10 rue des Ormes.
Nouvelles mentions
Président
Monsieur Claude Delassise, demeurant à Lyon (69007) 48 rue de la Madeleine.
Membres du comité de direction
. Monsieur Claude Delassise, demeurant à Lyon (69007) 48 rue de la Madeleine,
. Monsieur Michel Delassise, demeurant à Saint Priest (69800) 56 chemin de la Fouillouse,
. Monsieur Philippe Izaret, demeurant à Rubelles (77950) 557 route de Meaux,
. Monsieur Alexandre Girardot, demeurant à Caluire (69300) 17 rue François Peissel.
Le dépôt prescrit par la loi est effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour insertion

AL89322624

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux :
Monsieur Olivier Frot, ouvrier, et Madame Martine Jeanine Devaux, secrétaire, demeurant à Marsangy (89500), 41 Rue des Haies,
Monsieur Frot, né à Paris 13ème arrondissement (75013) le 27 mai 1964,
Madame Devaux née à La Bassée(Nord), le 24 mars 1963,
Marié sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de Sens (89100), le 24 décembre 1983.
Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.
De nationalité française.
Information concernant la modification du régime matrimonial :
Adoption du régime de la communauté universelle avec apport de bien propre à la communauté universelle, clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux.
Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Maître Clotilde Tatat, notaire associé de la société «Clotilde Tatat, Eric Gachod et Emmanuel Arnaud, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial» dont le siège est à Sens(Yonne), 28, avenue Georges Pompidou , le 16 juin 2010,
Information concernant l'opposition :
Opposition à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Maître Clotilde Tatat, Notaire associé 28 avenue Georges Pompidou, BP 426, 89104 Sens Cedex.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.
Pour avis et mention
Maître Clotilde Tatat, notaire.

AL89322619

AVIS DE CONSTITUTION

En date du 02/08/2010 M. Eric François, Mme Christine Bonnemain et la SARL Sens Peinture Industrielle ont constitué une Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : S.C. Le Puits de Fer.
Siège Social : Fouchères (89150).
Objet social : l'acquisition, la propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens mobiliers et immobiliers tant en France qu'à l'étranger, la conservation des biens dans le patrimoine familial aux fins d'éviter les aléas des conséquences de l'indivision.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital social : 1 000 € divisé en 100 parts de 10 €.
Apports en numéraire : par M. Eric François : 660 €, par Mme Christine Bonnemain : 330 €, La SARL Sens Peinture Industrielle : 10 €.
Cogérants : Eric François et Christine Bonnemain résidants 2, rue de Beaumont 89340 Champigny,
Cession de parts : Elles ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des gérants.
La société sera immatriculée au RCS de Sens.
Pour avis et mention.
Monsieur Eric François.

AL89322613

S.T.O.N. "RAMEAU BOIZET - INFANTINO
10, rue de l'Aisne
08400 Vouziers

Suivant acte reçu par Me Francis Rameau, notaire associé à Vouziers (08) en date du 7 août 2010,
Il a été procédé à la constitution d'une société ayant les caractéristiques suivantes:
Forme: Société civile immobilière
Dénomination: SCI La Moutonne
Siège social: Précy le Sec (89) 52 Grande Rue.
Objet: acquisition, gestion, et plus généralement exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés.
Prise de participation dans toutes sociétés immobilières.
Obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires, destinés à financer des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.
Durée: quatre vingt dix neuf (99) ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER de BOURGOGNE se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution, tout ou partie des biens suivants :

ASQUINS, terre en AOC

1 ha 18 a 97 ca - Les champs denis: ZA-35 - Buisson govin: A-449 - Les renardieres: A-263 - Champ more: WA-2-6-10

SAINT PERE, Terre et bois dont une partie en AOC

18 ha 57 a 98 ca - La charriere: A-143 - Fontette: AD-264 - Les robines: ZB-15-20-21-106-111-118 - Caume de gros mont: C94-106 - Crechot: A-288-340 - Grandes chaumes: ZM-27(A)-27(B)- Favrelles: C-1485-2170 - Sous les roches: C-1599 - Sur les roches: ZB-73 - Cul de boeuf: ZD-10 - Ruelle tiennot: H-146 - Chatillon: C-18 - Crechot: A-281-361 - La charriere: A-105-127 - La creuse: A-85 - Les arpents: ZN-37 - Les chopinettes: C-837 - Les lavieres: ZB-87 - Les robines: ZB-97 - Longues vignes: A-547-549 - Sous crechot: AB-62 - Vignes de la garenne: B-612 - Chaumont le bas: A-791 - Pre creux: E-574 - Pres d aimond: E-336-401-402 - Caume de gros mont: WB-6-7-28-36 - Les lavieres: WB-38 - Les saulniers: WA-2-5-7-11-15-46-49-51

VEZELAY, terre, bois et landes

2 ha 36 a 81 ca - Champs du petit bois: A-296-297 - La cote de chauffour: F-228 - Les chaumes des magnes: A-102-121 - Les tannieres: C-29-33-34-35 - Les terres sur le pre: ZD-22 - Terres des ferriers: F-36

SAINT BRIS LE VINEUX, verger

0 ha 12 a 34 ca, Cote de Pissou : ZT 156

LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE,vigne AOC 1er cru Fourchaume (situation locative : parcelles occupées)

0 ha 43 a 55 ca - La fourchaume: ZD-125-188

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, par écrit, au plus tard le 30 août 2010 à Safer de Bourgogne - 18 rue Guynemer, 89000 Auxerre Tél. 03 86 46 99 74 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL89322633

Capital: 10 000 €.
Gérance: Monsieur Gilles Marcel Rameau, demeurant à Précy le Sec (89440) 52 Grande Rue.
Cessions de parts: soumises à l'agrément pour toutes les cessions.
Avis de cette constitution sera faite au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.
Pour avis, Me Francis Rameau

AL89322630

Avis de constitution suivant acte reçu par Me Benjamin Audeux, notaire à Sergines, le 29 juillet 2010, enregistré à la Recette des Impôts de Sens, le 02 août 2010, bordereau n° 2010/652, case n°6, ext.2067, de la Société Civile Immobilière suivante:
Dénomination : SCI P3M, **Siège** : Michery (89140), 3 Passage Tréhoust. **Durée** : quatre vingt dix neuf (99) Années. **Objet** : propriété, administration et gestion de tous immeubles et généralement toutes opérations pouvant se rattacher à cet objet. **Capital social** : mille deux cents euros (1.200,00 EUR). **Apports en numéraire** : mille deux cents euros (1.200,00 EUR), libérés en totalité. Associés : 1°) Monsieur Marc-Paul Da Costa, chargé d'affaires, demeurant à Michery (89140), 3 Passage Tréhoust, époux de Madame Anna Paola Vilares. 2°) Madame Anna Paola Vilares, coiffeuse, demeurant à Michery (89140), 3 Passage Tréhoust, épouse de Monsieur Marc-Paul Da Costa.
Gérants : Mr et Mme Da Costa Vilares. Clause d'agrément des cessions et transmission de parts octroyés à l'unanimité des associés. Immatriculation au RCS de Sens(Yonne).
Pour insertion. Le Notaire

AL89322623

Par acte SSP du 05/08/2010, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes.
Dénomination : SIC Kaïs
Objet social : acquisition, revente, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant
Siège social : 16 rue Saint Louis, hameau de bleury, 89110 Poilly sur Tholon
Capital : 500 €
Durée : 99 ans
Gérance : Akremann Laurent 16 rue Saint Louis, hameau de Bleury 89110 Poilly sur Tholon
Clause d'agrément : cession libre entre associés
Immatriculation au RCS de Sens

AL89322622

Suivant acte sous seing privé à Monéteau du 3 Août 2010, il a été constitué la société suivante :
Forme : Société à responsabilité limitée
Dénomination : ANTALYA
Siège : 3 bis Route d'Auxerre, 89470 Monéteau
Objet : Restauration rapide, établissement de vente à consommer sur place ou à emporter.
Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre
Capital : 3 000 euros
Gérance : Mesut Atasoy ,5 Boulevard Pasteur 89800 Chablis.

AL89322620

Par acte SSP du 09-06-2010, il a été constitué une SASU :
Dénomination :
RENOV PERCEY
Objet social : Agencement, aménagement, rénovation, décoration et isolation des enveloppes intérieurs des bâtiments, incluant les activités d'éléctricien du bâtiment, plombier et menuisier poseur.
Siège social :
21 rue Albert Joly, 89360 percey
Capital social : 5000 €
Durée : 99 ans
Président : Stojanovic Miodrag 21 rue Albert Joly 89360 Percey
Immatriculation au RCS de Auxerre.

AL89322618

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT BRIS LE VINEUX

Avis concernant modification
du Plan d'Occupation des Sols

Avis d'ouverture d'enquête publique
Par arrêté du 29 juillet 2010
Le maire de la commune de Saint Bris le Vineux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols relatif à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2NAe au lieu-dit "Les Champs Galottes".
A cet effet, Monsieur Gaucher Guy, exerçant la profession de ancien directeur technique, a été désigné par le président du Tribunal Administratif de Dijon comme Commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera à la Mairie de Saint Bris le Vineux, du 31 août 2010 au 30 septembre 2010 aux jours et heures habituels d'ouverture et samedis de 8 heures à 12 heures.
Le Commissaire enquêteur recevra en mairie:
le mardi 31 août 2010, de 8 heures à 11 heures
le lundi 20 septembre de 9 heures à 12 heures
le jeudi 30 septembre 2010 de 15 heures à 18 heures
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante:
Mairie de Saint Bris le Vineux 89530, 1 rue du Docteur Tardieux.
Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.
Le maire

AL89322615

DISSOLUTION LIQUIDATION

Maître LEON BROCARDI
Notaire à Joigny (YONNE),

Suivant acte reçu par Maître Léon Brocardi, Notaire à Joigny(Yonne), 48 avenue Gambetta, le 28 Juillet 2010, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de Sens, le 05/08/2010 bordereau n° 2010/661 case n°3 Extrait 2091,
Monsieur Gérard Antoine de Abreu, épx de Mme Véronique Sylvie Myriam Bouraba, dmt à Joigny (89300), 21 rue Aristide Briand, né à Joigny(89300) le 13/09/1967,
Agissant en qualité d'associé unique, entre les mains duquel sont réunies toutes les parts de la «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DES LANIERES», Société Civile Immobilière au capital de 152,45 €uros, dt le siège social est à Joigny (89300), 21 rue Aristide Briand, non immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés,
A décidé la dissolution anticipée de la Société et de sa liquidation amiable avec effet à compter du 28/07/2010,
Et s'est désigné comme liquidateur de la Société dissoute jusqu'à la clôture des opérations. A ce titre il disposera des pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours et mener à bonne fin les opérations de liquidation, réaliser l'actif et payer le passif.
Les opérations de liquidation seront effectuées en l'Etude de Me BROCARDI, Notaire à Joigny (89300), 48 Avenue Gambetta.
C'est donc en ce lieu que toutes les correspondances et notifications seront valablement adressées.
Pour avis.
Le Notaire.

AL89322595

SARL MOD'ACCESS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 euros
Siège social
21 Rue de la Draperie
89000 Auxerre
B 479 470 114 Auxerre

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2010 :
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 juillet 2010 et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Jean Delauzun demeurant à Auxerre, 38 Rue Louis Richard, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé sis 21 Rue de la Draperie à Auxerre(89000), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Mention sera faite au RCS : Auxerre.
Pour avis,

AL89322617

PRESTEC

Société à responsabilité limitée
Société en liquidation
au capital de 7 500 euros
Siège social
15 rue Paul Bert
89140 Pont sur Yonne
449 328 269 RCS Sens

Par décision du 4 juin 2010, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation,
A été nommé liquidateur Madame Rivière Jocelyne, demeurant 15 rue Paul Bert à Pont sur Yonne (89140).
Le siège de la liquidation est fixé chez 15 rue Paul Bert, 89140 Pont sur Yonne.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens.

AL89322614

EARL COURTOIS

Société civile en liquidation
au capital de 75 462,26 euros
Siège social
1 bis route de Bleury
89113 Fleury la Vallée
412 737 447 RCS Sens

Dissolution et nomination du liquidateur
Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2010, la collectivité des associés de la société a décidé sa dissolution anticipée à compter du 31 juillet 2010, et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé en qualité de liquidateur, M. Daniel Courtois, demeurant à Fleury la Vallée (Yonne), 1 bis route de Bleury, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Fleury la Vallée (Yonne), 1 bis route de Bleury, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens (Yonne).
Pour avis, le liquidateur

AL89322612

MODIFICATION DE CAPITAL

LES HIBISCUS

S.A.R.L. au Capital de 12 000 Euros
Avenue Haussmann
Centre Commercial Géant
89000 Auxerre
R.C.S. Auxerre B 499 083 954

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 juillet 2010, il résulte que le capital a été augmenté en numéraire de 5 000 euros pour être porté à 17 000 euros.
L'article 9 des statuts a été modifié en conséquence :
Ancienne mention
Capital : 12 000 euros divisé en 120 parts sociales de 100 euros.
Nouvelle mention
Capital : 17 000 euros divisé en 170 parts sociales de 100 euros.
Mention sera faite au RCS d'Auxerre.
Pour Avis,
Le Gérant

AL89322611

NON DISSOLUTION

S.A.J.E.
Société d'Avocats Juristes de l'Entreprise
18 rue Bouché Thomas
BP 10434
49004 Angers Cedex 01

J.F.

Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social
4 avenue Jean Jaurès
89000 Auxerre
RCS Auxerre 507 750 859

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.
La gérance

AL89322629

TRANSFERT DE SIÈGE

RM2
SCI au capital de 2000 €
Siège social :
36 Rue Marcel Hugot, 89580 Coulanges la Vineuse
4840850970 RCS Auxerre
L'AGE du 11/07/2010 a décidé de transférer le siège social de la société au Ferme de Marcigny, 89530 Saint Bris le Vineux, à compter du 11/07/2010
Mention au RCS de Auxerre

AL89322632

NOMINATION

BOURGOGNE ENVIRONNEMENT

SAS au capital de 10.000 €
ZA Nord Buisson des Cailles
89120 Charnay

Au terme de l'Assemblée Générale du 4 août 2010, Monsieur Eric Chaton, de nationalité française, né le 9 mai 1957, à Fontenouilles (89), est nommé Président en remplacement de Monsieur Michel Prendleloup, démissionnaire.

AL89322631

Avocats Conseils Réunis
A.C.R.
Maître Benoît Bansaye
2 Bd. Bessonneau
BP 60215, 49102 Angers Cedex 02

SERVICES TRANSPORTS AFFRETEMENTS LOGISTIQUES

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
Route de Tonnerre (89430) Tanlay
RCS Auxerre 324 193 036

L'associé unique, en date du 23 juillet 2010, a décidé de nommer en qualité de gérant, à compter du même jour, Monsieur Claude Delassise, demeurant à Lyon (69007), 48 rue de la Madeleine, en remplacement de Monsieur Marc Girardot.
Ancienne mention
Gérant: Monsieur Marc Girardot, demeurant à Dannemoine (89700) 10 rue des Ormes.
Nouvelle mention:
Gérant: Monsieur Claude Delassise , demeurant à Lyon (69007), 48 rue de la Madeleine.
Pour avis, le gérant

AL89322627

SARL SMS

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social
61, Avenue Yver
89000 Auxerre
R.C.S. Auxerre 498 953 710

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2008, les associés ont décidé de nommer en qualité de co-gérant de la SARL SMS, M. Correia Jean-François, né le 25 Mars 1970 à Joigny (Yonne), de nationalité française, demeurant 13A, rue du Manoir, 89240 Villefargeau, pour une durée illimitée.
Mention en sera faite au greffe du tribunal de commerce.

AL89322609

AVIS

La Directrice Régionale des Finances publiques de Bourgogne et du Département de la Côte d'Or, Administratrice Générale ,Ài France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 4, rue Léon Mauris 21074 Dijon cedex :
- a été nommée curateur des successions ci-dessous par décisions du Tribunal de Grande Instance de :
. SENS en date du 05/07/2010, Mlle Nathalie Bouchaaba, décédée le 18/03/2008 à Sens. Référence 10-3436
en date du 12/07/2010, Mme Louise Marguerite Freudenreich veuve Audoli, décédée le 30/09/2009 à Sens. Référence 10-3435
. Auxerre en date du 03/06/2010, M. Donald Okethwengu célibataire, décédé le 11/07/2009 à Tonnerre. Référence 10-3417
en date du 07/07/2010, M. Albert Ernest Boiteux célibataire, décédé le 07/08/2009 à Thizy. Référence 10-3437
les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
- curateur de la succession de Mlle Henriette Germaine Sermonne veuve Thiebaut décédée le 16/05/2008 à Joigny. Référence 09-2918 a établi le projet de règlement du passif.

AL89322596

DÉMISSION

SARL SMS

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social
61, Avenue Yver, 89000 Auxerre
R.C.S. Auxerre 498 953 710

Suite à la reception des courriers recommandés, les associés ont pris acte de la démission de M. Lacombe Jean-Marc du poste de gérant le 5 Décembre 2009. En conséquence, Mr Correia Jean-François reste seul gérant de ladite société.

AL89322610

CESSION

Suivant acte reçu par : Maître Michel Le Chau, Notaire à Joigny (Yonne), 28 bis, quai du Général Leclerc, le trois août deux mille dix enregistré à Sens, le 5 août 2010 Bordereau 2010/659, Case 1 Extrait 2084
Monsieur Roger, Lucien, Emile Fisseux, garagiste, et Madame Sylviane Van Gansberghe, conjoint collaboratrice, son épouse, demeurant ensemble à Poilly sur Tholon (89110 Yonne) 17, rue Saint Germain.
Nés, savoir :
Monsieur à Asnières sur Seine (92600 Hauts-de-Seine) le 5 août 1947.
Madame à Asnières sur Seine (92600 Hauts-de-Seine) le 13 août 1948.
ONT CEDE à
Monsieur Thierry Nouet, mécanicien, demeurant à Champvallon (89710 Yonne) 3 rue Besneau, célibataire.
Né à Cavaillon (84300 Vaucluse) le 24 novembre 1967.
Un fonds de commerce de garage, réparation, huile, pièces détachées, accessoires, vente de voitures neuves ou d'occasion, électricité automobile, vente et pose d'autoradio, transformation des véhicules au gaz de pétrôle liquéfiée "GPL3 restauration de véhicules anciens connu sous le nom de "GARAGE DE FRANCE - AGENT TOYOTA" situé et exploité à JOIGNY (Yonne-89300) 60 Avenue Gambetta immatriculé au RCS de Sens sous le N° SIRET 307 329 615 00016
Prix : trente huit mille euros (38.000,00 Euros) s'appliquant savoir :
aux éléments incorporels pour trente cinq mille euros (35.000,00 Euros)aux éléments corporels pour trois mille euros (3.000,00 Euros)
Prise de possession à compter du jour de l'acte.
Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Michel Le Chau, notaire où domicile est élu dans les dix (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.
L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.
Pour avis unique

AL89322621

Investissements

Ne vous engagez pas à la légère…!

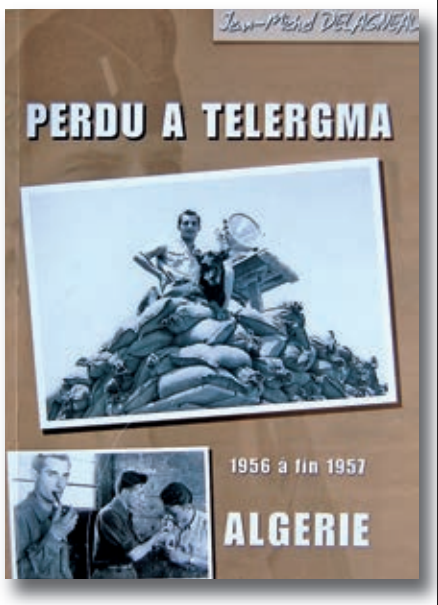
Signer une acceptation de devis d'investissement est un engagement à fortes incidences budgétaires. D'où ces quelques conseils de prudence.

Actuellement, de nombreuses propositions d'investissements sont faites aux agriculteurs : photovoltaïque en toiture, photovoltaïque au sol, éolien…
Certaines propositions apparaissent séduisantes et elles peuvent effectivement l'être à condition de porter attention à plusieurs points :
Les données techniques affichées sont-elles réalistes et la rentabilité économique qui en découle est-elle envisageable? N'hésitez-pas à solliciter plusieurs devis pour un même type de projet ou à prendre conseil auprès d'opérateurs indépendants…
L'entreprise prestataire est-elle fiable ? La récupération d'acomptes versés lors d'une acceptation de devis auprès d'une entreprise qui arrête subitement son activité, n'est jamais chose facile… Par ailleurs qui assurera la garantie et le service après vente d'une installation montée par une entreprise qui disparaît ensuite ? N'hésitez-pas à demander des références à l'entreprise et à contacter ces références…
Le contrat d'engagement (acceptation de devis) est essentiel. Est-il suffisamment précis sur le type de matériel et les conditions d'installation ? Le montant de l'acompte initial et la périodicité de versements demandés sont-ils conformes aux pratiques habituelles ? N'hésitez pas à solliciter d'autres devis et à prendre conseil préalable auprès d'opérateurs indépendants…
Avez-vous prévu des conditions suspensives? Si l'investissement se fait pour partie par prêt bancaire, récupérerez-vous l'acompte versé en cas de non obtention du prêt ? Si un refus réglementaire ne vous permet pas de réaliser le projet, récupérerez-vous l'acompte versé ?
N'hésitez pas à vous renseigner préalablement auprès de l'entreprise prestataire ou auprès d'un conseil indépendant…
Entreprendre, c'est prendre des risques, mais des risques mesurés… Alors, n'ajoutez pas au risque de l'entrepreneur, le risque du crédule !

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

Lecture

Souvenirs d'un jeune paysan, soldat en Algérie



Conseiller général du canton de Seignelay, Jean-Michel Delagneau fait partie de ces dizaines de milliers de jeunes appelés envoyés en Algérie au milieu des années 50 pour une «*drôle de guerre*» qui n'avait pas de nom si ce n'est celui de pacification. L'époque du conseil de révision à Guillon, «*à poil devant l'assemblée des élus du canton*», avant d'être affecté dans l'armée du Génie mécanique et Entrepôt à Fourchambault, dans la Nièvre. Suivirent les mois de classe à Saint-Florentin, durant cet hiver 56 resté dans les mémoires, où le pays tout entier avait des allures de Sibérie. Débarqué le 14 juillet 1956 à Bône, le premier contact avec la guerre algérienne fut rude pour le jeune paysan et la ferme familiale de Gurgy bien lointaine. Les semaines passées à Telergma, plus grande base militaire du Constantinois, entre deux collines écrasées de soleil ont été difficiles. Suivit la mutation à Sainte-Barbe du Tielat, en pays Oranais, à la ferme des Quatre Tours et la première nuit de garde au poste dit «*la moissonneuse*» (ça ne s'invente pas !). Rentré au pays le 19 décembre 57, Jean-Michel Delagneau reprit sa place au sein de la ferme familiale. Le début d'un long chemin qui le conduisit entre autres, à devenir président fondateur de la fédération départementale bovine à la FDSEA de l'Yonne et maire de Gurgy pendant 19 ans.
Les années ont passé mais les souvenirs d'Algérie sont restés, partagés par toute une génération. Des souvenirs racontés dans un petit livre écrit par Jean-Michel Delagneau. Riche en photos et anecdotes, l'ouvrage est vendu 5 € et peut être commandé franco de port pour 10 € à l'adresse suivante : Jean-Michel Delagneau, 25 rue Ile Chamond, 89250 Gurgy.
Tél. 03 86 53 02 45

Passage à la télévision numérique terrestre

La Bourgogne basculera le 16 novembre prochain

Dans quatre mois, l'ensemble des foyers bourguignons encore équipés d'anciens téléviseurs et d'antennes râteau devront avoir adapté leur équipement. Le passage au tout numérique, nouveau standard de diffusion, concernera, peu ou prou, chaque installation. Des aides financières sont prévues par l'Etat et les chaînes.



Sophie Dhulst (à droite) est la déléguée régionale du GIP France télé numérique (Etat et chaînes de télévision) qui prépare le basculement au tout numérique en Bourgogne le 16 novembre prochain. Dans la Nièvre, elle est épaulée par le sous-préfet de Clamecy , Jean Alemesan, chargé du dossier pour le département.

Le 16 novembre sera le jour "J" de la télévision numérique en Bourgogne. Ce jour-là, les émetteurs de la région cesseront définitivement de diffuser les images des six chaînes de télévision historiques par les ondes hertziennes analogiques. En fonction de sa situation géographique et de son équipement, chaque foyer devra procéder à quelques adaptations pour continuer à recevoir la télévision. Les téléspectateurs recevant déjà les chaînes de la TNT sur leur téléviseur avec adaptateur intégré (depuis 2008) ou reliés à un décodeur n'auront, le 16 novembre, qu'à lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes.
Les fréquences des chaînes étant redéfinies, leurs précédents réglages deviendront caduques. Pour les autres, c'est un peu plus compliqué. Les téléviseurs non équipés de prise péritel, n'acceptant pas d'appareil périphérique, ne pourront pas capter la télévision numérique. Dans ces cas-là, il faudra penser à investir dans un nouveau téléviseur. Pour les appareils équipés de prise péritel, il suffira de brancher un adaptateur, du même type que ceux qui reçoivent les 19 chaînes TNT depuis 2005.

Enfin, les foyers situés en zone non couverte par la TNT, ne pouvant plus recevoir la télévision par une antenne râteau, devront penser à s'équiper d'un mode de réception alternatif (câble, satellite, adsl...). Les Pouvoirs publics conseillent aux téléspectateurs de faire réaliser un diagnostic par un installateur agréé.

Antenne râteau à réorienter

Dans la majorité des maisons individuelles avec antenne râteau individuelle, il ne sera pas nécessaire de changer d'antenne. Seules les plus âgées devront être remplacées, d'autres réorientées vers un autre émetteur. En immeuble ou en lotissement, les habitants devront s'assurer auprès de leur syndic ou gestionnaire que les vérifications et travaux éventuels ont été réalisés. L'antenne collective doit être compatible avec la réception du signal avant et après le passage.
Les fréquences changeant, l'installation numérique peut ne plus être en mesure de capter les chaînes après le 16 novembre. Sur le plan technique, 13 émetteurs de la région diffusent déjà la télé numérique. A partir du 31 juillet, ils seront rejoints par 9 autres émetteurs. Ils seront 33 au total le 16 novembre.

Aides et accompagnement

En fonction des adaptations nécessaires, les Bourguignons pourront bénéficier d'aides au passage au numérique. Pour les foyers résidant dans les zones couvertes par la TNT, une aide à l'équipement de 25 euros sera attribuée pour l'achat d'un adaptateur, d'un téléviseur ou d'un abonnement au câble, satellite ou adsl. Les foyers pourront aussi percevoir une aide à l'antenne de 120 euros pour l'adaptation, la réorientation ou le remplacement d'une antenne râteau. Ces deux aides, cumulatives, seront soumises à des conditions de ressources pour des foyers exonérés de la redevance audiovisuelle. Pour les foyers résidant dans les zones non couvertes par la TNT, une aide à la réception de 250 euros est également prévue, sans condition de ressources, pour l'acquisition d'un mode de réception alternatif à l'antenne râteau, après la disparition du signal analogique.

Pour connaître les modalités d'accès aux aides, un numéro de téléphone est à la disposition des téléspectateurs: 0 970 818 818. Enfin, une intervention gratuite à domicile est également prévue, par ce même numéro, pour les personnes de plus de 70 ans ou souffrant d'un handicap supérieur à 80% ayant acquis un adaptateur et qui ne sauraient pas l'installer.

E.C.

SOCADRAIN T.P.
• Drainage
• Mise aux normes de bâtiment d'élevage
• Étanchéité de bassin géomembranes
SOCADRAIN TP - 89380 Appoigny - Tél. 03 86 53 08 75

Découverte

Passeur de mémoire

Depuis 11 ans, Daniel Couvreur sillonne la France à bord de son camion épicerie, transformé en musée itinérant, pour conter l'histoire du commerce d'antan et des vieux métiers.



Souvenirs, souvenirs… !

Le camion épicerie de Daniel Couvreur fait partie de ces lieux magiques chargés de mémoire, où s'ouvre la boîte à souvenirs…. L'histoire commence en 1999, avec un copain de Saint-Lo, dans la Manche, que l'on aide à déménager, alors qu'il venait de racheter l'une des rares épiceries rescapées des bombardements de la seconde guerre mondiale. Il ne savait que faire du stock et des meubles entreposés au grenier. *«Tope là !»*, 500 francs de l'époque et l'affaire est conclue ! L'idée de remettre le tout dans un camion pour en faire un musée ambulant et depuis, l'ancien représentant de machines à café s'est mué en bateleur et conte du haut de son estrade ses belles histoires et anecdotes, accent des faubourgs parisiens en prime.
Boîtes en fer blanc, plaques émaillées, affiches publicitaires, caisses en bois… l'épicerie itinérante est un véritable capharnaüm qui, telle *«la madeleine»* de Proust, ravive la mémoire et ouvre les cœurs.

Le café de *«Madame Gascard»* !

Comme cette dame de 86 ans, que Daniel Couvreur rencontra un jour à Bollène, alléchée par l'odeur du café fraîchement torréfié et qui lui raconta *«son oncle militaire à Madagascar, rapportant tous les ans 4kg de café vert que sa mère faisait griller sur le Godin»*. Une île lointaine et inconnue pour la petite fille d'alors qui toute son enfance crut que le café du tonton venait de chez une certaine *«Madame Gascard»* !
La loi Evin n'était pas encore passée par là et les affiches d'époque sont là pour vanter les «charmes» de «*l'absinthe hygiénique Cusenier*», de l'apéritif Clacquesin, «*le plus sain des apéritifs, extrait des sapins de Norvège, se méfier des contrefaçons*» et autre Saint-Raphael Quinquina, créé en 1830 à Bordeaux par un certain docteur Juppé (ça ne s'invente pas !). L'époque du litre «*d'eau de vie fine*» à 1,40fr et du «*rhum de Martinique*» à 2 fr. L'affiche encadrée date de l'hiver 1902, des *«Etablissements économiques Troyens»*, annonçant fièrement *«90 maisons de ventes, des affaires exceptionnelles et un assortiment considérable»*… Allez donc trouver de nos jours, des *«chaussons Kroumirs en basane fourrée de flanelle pour dame»*, à 1 fr la paire !



***«Gros bénéfices»* garantis pour la Normandine, *«seul produit mettant les porcs à l'abri de toutes les maladies…»*. Reste à savoir ce qu'en pensent les éleveurs d'aujourd'hui !**

Un bouillon «*anti français*»

Autre anecdote que notre conteur se plait à raconter, celle du bouillon Kub, accusé *«d'anti-patriotisme»* à l'époque de la 1ère guerre mondiale du fait de son nom à consonance allemande ! Son inventeur, Julien Maggi, aîné d'une famille suisse italienne obtint par la suite de l'État français des dommages et intérêts et l'inscription d'un liseré bleu blanc rouge sur ses boîtes. Une boîte de cire O Cedar ou de rouleaux de réglisse que l'on ouvre et la mémoire se fait aussi olfactive : *«à l'époque, la communication passait par les senteurs. Aujourd'hui encore, tu ouvres un*



Le bouillon Kub faillit passer aux oubliettes de l'histoire culinaire, victime d'une rumeur patriotique l'accusant pendant la *«grande guerre»*, d'appartenir à l'ennemi allemand !

flacon de brillantine «Roja», le gars se retrouve 60 ans en arrière sur une piste de danse, c'est fantastique, ça n'a pas de prix !»
Passeur de mémoire, Daniel Couvreur court depuis plus de 10 ans les maisons de retraite, les fêtes traditionnelles, les marchés de terroir. Et tant pis si les dates et chiffres sont parfois approximatifs, l'histoire est belle et le conteur magicien !
Pas sûr qu'à l'heure de la carte bancaire et du blister, un autre baladin raconte dans 50 ans la *«mémoire des grandes surfaces»*…

DOMINIQUE BERNERD



Une pince à sucre qui servait à tailler les pains... de sucre bien-sûr !



«Y'a bon Banania !»



Véritable «passeur de mémoire», Daniel Couvreur court depuis 11 ans les fêtes traditionnelles, marchés de terroir, maisons de retraite…